

Première séance, mardi 08 octobre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2024-GC-231	Divers	Validation du mandat de Matthieu Aebischer, en remplacement de Ralph Alexander Schmid		
2023-GC-284	Motion	Le prix de pension dans les EMS doit être indexé au coût de la vie	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DIME-305	Loi	Loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (adoption du PAL par le pouvoir législatif communal)	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-GC-205	Postulat	Plan d'action contre les pollutions de cours d'eau	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Zurich Fritz Glauser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-DIME-62	Rapport	Cadence à la demi-heure sur la ligne Palézieux-Fribourg & Fribourg-Palézieux (rapport sur postulat 2020-GC-19)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-GC-209	Election judiciaire	Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine 50%	Scrutin uninominal	
2024-GC-210	Election judiciaire	Assesseur-e (comptabilité/contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Singine	Scrutin uninominal	
2024-GC-211	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse	Scrutin uninominal	
2024-GC-212	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: MM. Eric Collomb, Philipp Wieland et Marc Fahrni.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Ich freue mich, am Donnerstag, den 10.10., unseren Tag der Zweisprachigkeit durchzuführen. Sie haben hierzu in den letzten Tagen alle die digitale Broschüre erhalten. Im Anschluss an diesen Sessionsmorgen findet ein Referat zum Thema Tandem und die Preisverleihung des Staates zum Thema Zweisprachigkeit statt. Mit einem Aperó wird das Ganze abgeschlossen. Diejenigen, die sich noch nicht angemeldet haben, können dies gerne noch tun.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2024-GC-231

Validation du mandat de Matthieu Aebischer, en remplacement de Ralph Alexander Schmid

Président du Grand Conseil. Das Büro des Grossen Rats hat nach Prüfung der entsprechenden Unterlagen festgestellt, dass die Nachfolge des Grossrats vom Oberamtmann des Seebezirks gemäss dem Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte geregelt wurde.

Das Büro hat ebenfalls festgestellt, dass Matthieu Aebischer gemäss Artikel 48 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte wählbar ist. Auch ist er nicht betroffen von Artikel 49 des gleichen Gesetzes, in dem die Bestimmungen zur Unvereinbarkeit zwischen seinem beruflichen Status und seiner Funktion als Mitglied des Grossen Rates festgehalten sind. Deshalb beantragt das Büro dem Grossen Rat, das Mandat von Matthieu Aebischer als Mitglied des Grossen Rates zu validieren.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

> Le nouveau membre du Grand Conseil est assermenté selon la formule habituelle.

Motion 2023-GC-284**Le prix de pension dans les EMS doit être indexé au coût de la vie**

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	24.11.2023 (BGC octobre 2023, p. 4095)
Développement:	24.11.2023 (BGC octobre 2023, p. 4095)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3902)

Prise en considération

Ingold François (VEA/GB, FV). Je prends la parole comme comotionnaire, mais également comme représentant du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Ma collègue Antoinette De Weck prendra la parole au terme de nos échanges pour amener quelques éléments supplémentaires et autres éclaircissements.

Mon lien d'intérêt également, si cela en est un : mon papa se trouve à l'EMS de la Providence, ce qui me permet ici de prendre la pleine conscience du travail effectué et de saluer avec le plus grand respect le travail de tout le personnel accompagnant, leur bienveillance et leur professionnalisme.

De quoi parlons-nous dans cette motion ? Nous vous proposons de réfléchir au prix de pension des EMS fixé par le Conseil d'Etat, afin qu'il soit indexé au coût de la vie, de manière à éviter des décisions au coup par coup, et afin d'assurer la prévisibilité des moyens financiers dont les EMS pourront disposer pour l'année suivante. Que ce soit clair, il ne s'agit pas d'augmenter drastiquement le prix de pension. Il s'agit de faire correspondre avec la réalité économique de notre canton le prix pour couvrir la prise en charge réelle.

Le Conseil d'Etat nous présente, dans son tableau de l'évolution des prix de pension, une adaptation de 80 centimes et nous rappelle qu'il a considérablement engagé de moyens durant le Covid. Or, il ne s'agit pas ici d'années exceptionnelles mais d'une réalité, celle des coûts réels. Le Grand Conseil a très justement exigé que les pertes soient prises en charge par l'Etat et que les communes soient remboursées de leur participation aux surcoûts des EMS en 2020. Mais nous parlons ici du quotidien que vivent les EMS du canton. Donnons-leur les ressources nécessaires pour s'occuper de nos aînés.

Le Conseil d'Etat nous écrit dans sa réponse, je cite, qu'"il estime qu'une indexation automatique n'est pas nécessaire pour les prix de pension [...] car [il] a régulièrement évolué, de manière comparable aux salaires du personnel de l'Etat et à l'IPC. Il tient ainsi compte du renchérissement général du coût de la vie". Eh bien qu'à cela ne tienne. Il n'y aura donc pas de changement notable et notre motion permettra juste d'inscrire dans une loi d'application une habitude déjà suivie.

Vous avez pu prendre connaissance du message du Club des communes. Il nous indique les avantages et les inconvénients d'une indexation automatique ou périodique. Néanmoins, le Club soutiendrait un tel système - qu'il me corrige si je me trompe - ou du moins donne-t-il la libre appréciation à chacun.

Je pense que le mieux serait d'accepter cette motion – je me permets de vous le dire - et d'exprimer dans vos interventions vos préférences afin que la commission puisse travailler en toute connaissance de cause. Entre nous, que l'indexation soit automatique toutes les années ou tous les deux ans ne change pas foncièrement la donne. Il s'agit surtout de pouvoir offrir aux EMS une vision financière à court et moyen termes pour qu'ils puissent s'organiser en toute connaissance de cause.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous propose donc d'accepter cette motion.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche im Namen der FDP/GLP-Fraktion und deklariere meine Interessenbindung als Präsident des Gesundheitsnetzes des Sensebezirks, welches das Pflegeheim Maggenberg in Tafers betreibt.

Die Antwort des Staatsrates befriedigt weder den großen Teil unserer Fraktion noch mich persönlich. Seit bald zehn Jahren ist es nach meiner Erfahrung nicht mehr möglich, ein Pflegeheim – wohlverstanden ohne Einbezug der Finanzierungskosten, welche sowieso in den meisten Fällen durch die Gemeinden zu tragen sind – kostendeckend zu betreiben. Die vom Staatsrat als praktisch generös dargestellten Anpassungen der Pensionspreise von Fr.103.- auf Fr.108.- seit 2018 vermögen die Kostensteigerungen in keiner Art und Weise aufzufangen. Und, Hand aufs Herz, der Staatsrat hat diese minimalen Erhöhungen in den vergangenen Jahren jeweils auf starken politischen Druck hin vorgenommen.

Es ist mir zwar bekannt, dass einzelne Pflegeheime noch eine kostendeckende Betriebsrechnung ausweisen, ihr Anteil nimmt jedoch meines Wissens ab. Aus gut informierten Kreisen wird die Vergleichbarkeit dieser Betriebsrechnungen in Frage gestellt und auf mögliche Quersubventionierungen hingewiesen.

Erlauben Sie mir einen kleinen Vergleich zur privaten Beherbergung: Der Pensionspreis im Pflegeheim deckt die Unterkunft, meist im Einzelzimmer, und die Vollpension mit integriertem Wäscheservice ab. In welchem Hotel können sie mit diesen Leistungen zum Preis von Fr.108.-/Tag noch übernachten?

Mit der Annahme der Motion würden die Pensionspreise lediglich an die Teuerung angepasst. Demzufolge sind die Trägerschaften nach wie vor aufgefordert, ihre Effizienz mit dem Ziel der Kostendeckung zu steigern. Unserer Fraktion widerstrebt in der Regel die Einführung von Automatismen. Im jetzt diskutierten Bereich der Pensionspreise sind wir davon überzeugt, dass mit der Annahme der Motion die Kostenunterdeckung der Pflegeheime nicht noch weiter in die Höhe wächst.

Die FDP/GLP-Fraktion wird demzufolge der Überweisung der Motion grossmehrheitlich zustimmen.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis membre de l'AFISA et présidente de la Commission des Foyers de la Ville de Bulle. A ce titre, je peux témoigner d'un accroissement de déficit budgétaire inédit pour 2025. Ce déficit important annoncé devrait être entièrement assumé par la commune, alors qu'avec une augmentation du prix de pension, ce serait 45% pour l'Etat et 55% pour la commune via les charges liées, ceci sans tenir compte de la prise en charge intégrale de leur pension par les résidents fortunés. Cette répartition serait nettement plus équilibrée.

L'indexation automatique du prix de pension au coût de la vie se révèle être une solution pragmatique et agile, contrairement aux démarches longues dues à l'inertie du processus budgétaire de l'Etat. C'est un fait que l'augmentation de 3 francs en 2022, soit 108 francs, ne suffit pas à combler l'augmentation des charges de tous niveaux : adaptation des paliers des salaires du personnel d'exploitation, hausse des coûts des produits alimentaires et de nettoyage, électricité, chauffage, assurances, contrats de maintenance, etc. Le prix de pension n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie.

Des efforts continus sont fournis afin d'optimiser les recettes, notamment en développant des prestations externes, en mettant en place des mesures d'économie d'énergie, de lutte contre le gaspillage, de respect du matériel. Au-delà, des mesures encore plus drastiques auraient pour conséquence de péjorer les conditions de travail du personnel et de diminuer la qualité de vie des pensionnaires : économies sur les activités d'animation, économies sur la nourriture, et j'en passe. De même, le risque d'externalisation de certains services (par exemple le nettoyage) s'avérant plus économiques priverait ces employés de salaires dignes de ce nom.

Avec ces arguments, le groupe socialiste soutiendra cette motion demandant l'indexation automatique du prix de pension. Nous vous invitons à en faire de même.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Mon lien d'intérêt : je suis conseiller communal de Villorsonnens. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Celui-ci a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat. Nous comprenons et partageons les inquiétudes des motionnaires. Cependant, nous ne soutenons pas l'idée d'indexer de manière automatique le prix de pension au coût de la vie, raison pour laquelle nous refuserons la présente motion. Cependant, nous profitons de cette occasion pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le fait qu'il doit suivre les évolutions et adapter ce prix de pension de manière juste pour toutes les parties en cas de coûts plus importants.

Vous l'aurez compris, nous allons refuser cette motion. Je vous invite à en faire de même.

Menoud-Baldi Luana (Le Centre/Die Mitte, GL). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec l'objet.

Le groupe Le Centre a pris acte de la réponse du Conseil d'Etat et l'a débattue à l'interne. La motion ne sera soutenue que par une minorité de notre groupe.

Cette minorité suit l'argumentation des motionnaires dans le sens que sans augmentation du prix de pension, les directions des EMS ne seront pas en condition d'indexer les salaires du personnel de l'intendance et de l'administration. Il en résultera que dans le même EMS, certains salaires seront indexés et d'autres pas. Une telle discrimination n'est pas justifiée. Pour éviter des décisions prises au coup par coup et pour assurer la prévisibilité des moyens financiers dont les EMS pourront disposer l'année suivante, la motion demande que le coût des soins fixé par le Conseil d'Etat soit indexé au coût de la vie. On relève qu'une indexation automatique pourrait garantir une meilleure stabilité financière des EMS en termes de gestion et de planification, et donc prévenir l'accumulation de déficits due à l'augmentation des coûts de la vie et préserver aussi les associations de communes de nouvelles reprises de coûts.

La majorité de notre groupe est d'avis que le Conseil d'Etat doit pouvoir fixer le barème en regard des incidences sur le budget de l'Etat et de ses propres priorités et, le cas échéant, procéder aux arbitrages indispensables à l'atteinte de

l'équilibre budgétaire. De plus, il a été relevé que nous avons une structure d'EMS "à deux vitesses". En effet, certains gros établissements n'ont pas besoin de ces augmentations automatiques. Il n'y a donc pas besoin de généraliser ces augmentations. Des soutiens financiers ont déjà été et sont déjà octroyés. Le système actuel assure donc le soutien nécessaire.

Dans tous les cas, il est extrêmement important de ne pas dégrader ultérieurement les perspectives financières de l'Etat. A titre personnel, j'aimerais justement rajouter que nous avons besoin d'une politique de vieillesse active qui fixe les bonnes priorités et qui donne les moyens là où il le faut, que ce soit en soutenant les structures médico-sociales et en parallèle le maintien à domicile, qui peut aider d'un autre côté à comprimer les coûts de l'entrée en EMS. Il faut donc bien répartir les forces financières en faveur de nos aînés et des institutions qui y sont dédiées.

Vous l'avez compris, le groupe Le Centre est partagé sur le soutien de la motion. Dans sa majorité, il va la rejeter.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune et membre du Comité des Foyers de notre commune. Je suis également président du Club des communes.

C'est à ce titre que je prends la parole. En effet, le Comité du Club des communes soutient l'intérêt de l'indexation du prix de pension. Il relève ici les avantages et les inconvénients d'une augmentation dite automatique, respectivement une augmentation périodique. Les avantages d'une indexation automatique sont : l'institution d'une adéquation immédiate et régulière par rapport à l'évolution de l'indice au coût de la vie, la garantie d'une meilleure stabilité financière des EMS en termes de gestion et de planification, la prévention de l'accumulation de déficits dus à l'augmentation des coûts de la vie. Les inconvénients sont les suivants : l'entraînement automatique des charges liées, un risque de créer une perception d'inflation systématique décalée par rapport à la réalité. Les avantages d'une révision périodique qui interviendrait tous les deux ou trois ans sont la faisabilité d'une évaluation précise de l'évolution des coûts et des disponibilités financières, la prise en compte de contextes particuliers tels que les crises économiques ou l'évolution démographique et des variations ou imprévus. Les inconvénients d'une telle révision périodique sont les suivants : l'apparition de tensions lors des négociations ou des incertitudes lors de chaque révision, le décalage entre la révision et les coûts réels, qui peut entraîner des difficultés financières, l'augmentation potentiellement plus importante et plus subite en l'absence de révisions fréquentes.

Le Comité du Club des communes n'a pas de recommandation par rapport au vote sur cette motion. Il vous demande tout de même de prendre en considération la différenciation entre l'indexation automatique et l'indexation périodique. Ce sont des systèmes bien différents mais nécessaires.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'annonce mon lien d'intérêt : je suis présidente de l'AFISA. Je suis donc très proche des établissements dont nous parlons aujourd'hui.

En tant que présidente, j'entends les cris des EMS. Il est nécessaire que l'on tienne compte de leur réalité. Il faut savoir que ce prix de pension sert à couvrir les biens nécessaires aux activités, aux produits alimentaires, aux nettoyaages, à l'énergie, aux contrats de maintenance en plus des salaires de l'administration et de l'exploitation. Si nous n'acceptons pas cette indexation, il y aura une grande discrédance entre ce que reçoivent ces EMS et ce dont ils ont besoin. Vous me direz qu'ils peuvent réaliser des économies, qu'ils doivent faire preuve d'esprit d'entreprise. Eh bien je peux vous assurer qu'ils le font. Ils cherchent des mandats pour se diversifier. Ainsi, des EMS préparent des repas libres, des repas à des crèches ou à des accueils extrascolaires. Ils sous-traitent des entretiens extérieurs, le traitement du linge, le nettoyage. Toutefois, à un certain moment, ces mesures ont une limite. Les charges ne sont plus compressibles. Le prix de pension doit augmenter de sorte que les EMS puissent conserver un niveau de prestations au résident qui correspond à un standard ordinaire. Les EMS du canton de Fribourg sont connus pour être de qualité, contrairement à ceux d'autres cantons. Si nous ne les soutenons pas aujourd'hui, nous risquons de rencontrer les mêmes problèmes que d'autres cantons, notamment des cas de maltraitance. La maltraitance survient lorsque l'on comprime trop les ressources humaines et les autres ressources.

Certes, le canton doit réaliser des économies, mais il ne doit pas les réaliser aux dépens des communes car ce serait à elles de subvenir aux déficits des EMS. Cette motion demande que le coût des soins fixé par le Conseil d'Etat soit indexé au coût de la vie. J'ai apprécié la remarque émise par le Club des communes, à savoir si cette indexation doit être périodique ou automatique. Je pense que cette discussion doit avoir lieu à la suite de l'acceptation de cette motion. La loi devra être modifiée. Nous devons avoir une discussion pour savoir à quel moment cette indexation aura lieu. Selon moi, une indexation périodique serait suffisante. Cela ne doit pas être un automatisme. Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il n'indexerait pas les salaires en 2025. Ceci est un soulagement pour les EMS car sinon, ils se seraient retrouvés avec des salaires indexés pour le personnel soignant et des salaires qui ne seraient pas indexés pour l'administration et l'intendance. Lorsque des salaires ne sont pas indexés pour l'Etat, je pense qu'il n'est pas nécessaire de suivre l'indexation. Cela pourrait être une piste à suivre. Périodiquement, ce serait par exemple lorsque l'indice a été augmenté de tant de pourcents. L'indexation serait effectuée à ce moment-là.

Je vous prie donc de soutenir cette motion sur la base de ces réflexions, au nom de tous les EMS de notre canton.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues et qui ont milité ou non sur l'indexation au coût de la vie du prix de pension dans les EMS.

Vous le savez comme moi, le Conseil d'Etat estime qu'une indexation automatique n'est pas nécessaire. Le prix de pension a évolué avec le temps, avec le coût de la vie. Le Conseil d'Etat estime que le prix attribué actuellement correspond au prix qui permet de rembourser les frais, comme l'a mentionné la députée de Weck. Nous parlons de tous les frais non liés à la location de la chambre. Il s'agit de tous les autres frais. Ceci est un élément important.

Vous l'avez dit très justement, Madame de Weck, cette année, les salaires ne seront pas indexés. Il n'y aura donc pas d'indexation dans les EMS. Cela suivra son cours comme jusqu'à présent. De plus, le fait ne pas instaurer cette automatisation à l'indexation permet au Conseil d'Etat d'avoir une plus grande latitude. Si, dans le meilleur des mondes, le prix de l'électricité par exemple baisse, comme cela est récemment arrivé, nous pouvons adapter le prix de pension. Nous avons toute latitude pour aller vers le haut ou vers le bas. Une indexation automatique en revanche nous briderait et le Conseil d'Etat n'en veut pas.

Monsieur le Député Ingold, vous avez évoqué la reconnaissance du travail effectué dans les EMS. Je vous rejoins là complètement. Je remercie tout le personnel soignant pour son travail admirable au quotidien, jour et nuit. Il est très important de le signaler. Dans le canton de Fribourg, les EMS fonctionnent bien. Vous l'avez dit très justement Madame de Weck. Je n'aimerais pas me retrouver face à des cas de maltraitance. Je veille à ce que nous n'en arrivions pas là.

Monsieur le Député Ingold, selon vous, en fixant cette indexation, aucun changement notable ne surviendrait. Alors pourquoi changer ? Autant rester dans la situation actuelle, c'est-à-dire maintenir une indexation qui sera amenée au gré du coût de la vie. Le Conseil d'Etat en est chaque année conscient et responsable. Nous évoluons en fonction de nos possibilités budgétaires. Il est également important de le souligner. Cette année, comme vous le savez, le bouclage du budget 2025 n'a pas été simple. Nous devons tenir compte de ces critères pour décider d'une indexation automatique que l'on ne désirerait pas.

Madame la Députée Pythoud-Gaillard, le déficit n'est pas forcément à la charge des communes. Selon l'article 19 de la LPMS, il doit être réglé dans le cadre du mandat de prestations. Si nous avons un déficit ou un bénéfice, cela revient à la charge ou à la décharge du réseau qui mandate l'EMS. Je connais des EMS qui se portent très bien avec le prix de pension à 108 francs tel que dernièrement indexé - il a été augmenté en 2023. Cette année, il n'y a pas lieu d'augmenter ce prix de pension étant donné qu'il n'y a pas d'indexation des salaires.

Le Conseil d'Etat estime donc que les modalités actuelles (avec une révision périodique) sont suffisantes, surtout en période de procédure budgétaire. L'ensemble du Conseil d'Etat se penchera de manière systématique sur la question et adaptera son prix de pension en lien avec les difficultés ou non de la conjoncture. Sur ces considérations, j'invite le Grand Conseil à refuser la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 61 voix contre 40. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

Ont voté contre:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 40.*

S'est abstenu:

Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Loi 2023-DIME-305

Loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (adoption du PAL par le pouvoir législatif communal)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	14.05.2024 (BGC octobre 2024, p. 3646)
Préavis de la commission:	29.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3690)
Remarque:	Rapporteur de minorité : Gaillard Bertrand

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). C'est effectivement encore moi ! Je vous rassure, ce n'était pas prévu puisque comme vous avez pu le constater, il y a eu un petit changement suffisamment inhabituel pour le signaler : suite aux travaux de la commission qui a examiné l'objet, il y a eu rapport de majorité et rapport de minorité ; j'ai été désigné comme rapporteur par la majorité de la commission, sans pour autant en être président. C'est l'occasion ici pour moi de remercier la présidente de la commission, notre collègue députée Zermatten, qui a mené les débats en commission, débats qui n'ont pas été toujours très simples, surtout au début puisqu'il fallait un peu se trouver, si j'ose dire, entre les différentes positions. Et au fur et à mesure, les travaux durant les trois séances de commission ont pu aboutir au projet bis, j'y reviendrai. Donc, je salue vraiment et je remercie M^{me} la Présidente ainsi que les autres membres de la commission bien évidemment pour tout le travail effectué, tout comme le représentant du Gouvernement et les représentants du SeCA qui ont pu apporter les éclaircissements et réponses aux différentes questions qui sont arrivées en cours de débat. Cela est en fait aussi une partie de mes liens d'intérêt : j'étais membre de cette commission et également un des auteurs de nombreux amendements qui sont devenus le projet bis. En plus de cela, comme vous le savez j'ai un autre lien d'intérêt : je suis conseiller communal de la Ville de Fribourg, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions, donc avec une certaine affinité par rapport à la thématique.

Comme je l'ai dit, les travaux de la commission ont fait l'objet de trois séances durant l'été et vous avez pu prendre connaissance finalement du cœur du projet, notamment du projet bis, qui en fait reprend les éléments du projet initial du Conseil d'Etat, à savoir une mise en œuvre de la motion que le Grand Conseil avait votée en toute fin de législature précédente - sauf erreur, c'était la dernière session ou l'avant-dernière session avant la fin de la législature - à une voix près. Simplement, la différence entre le projet bis et le projet initial, c'est qu'au lieu de créer un nouveau système en ce qui concerne la relation entre l'exécutif et le législatif communal, l'idée était de s'inspirer d'un processus qui est bien ancré, bien connu et qui a fait ses preuves dans toutes les communes, peu importe leur taille : c'est la procédure de processus budgétaire, à savoir qu'on a une commission qui émane du législatif, donc de l'assemblée communale ou du conseil général, qui préavise à l'intention

de l'assemblée communale ou du conseil général les objets du budget qui sont préparés par l'administration communale et le conseil communal. C'est donc ce dernier qui apporte le dossier au législatif, qui fait tous les préparatifs, qui assiste évidemment aux séances de la commission financière. Par contre, la décision finale, et donc la possibilité d'amender, revient à la commission financière dans le cadre du processus budgétaire. Donc l'idée du projet bis, c'est de reprendre cette même manière de procéder dans la relation entre exécutif et législatif au niveau communal pour la thématique de l'aménagement du territoire. Donc, typiquement, on n'a pas touché, ce que le projet bis prévoyait, aux oppositions, à savoir que tout le côté plus juridique de ces dossiers continuera à être traité par l'exécutif et non pas par le législatif. Je ne vais pas m'attarder sur ces questions-là, parce que j'imagine que le débat d'entrée en matière sera assez long. Je vais donc céder assez rapidement la parole.

Il y a cependant quand même deux éléments que je souhaite encore souligner. Si vous avez attentivement examiné le projet initial du Conseil d'Etat - et vous l'avez fait, je n'ai aucun doute -, vous vous rendez compte qu'il y a des modifications de la LATeC qui sont évidemment une conséquence directe de la motion, mais qui répondent aussi à d'autres éléments que juste, entre guillemets, la question institutionnelle entre exécutif et législatif communal : c'est tout d'abord la question des droits politiques, des droits démocratiques, puisque le projet prévoit la possibilité d'une initiative et d'un référendum, possibilité qui n'existe pas actuellement, et donc si d'aventure le Grand Conseil ne devait pas continuer à poursuivre l'examen de ce projet de loi, il faut quand même être conscient que l'on continue à priver nos concitoyens et nos concitoyennes des droits démocratiques que sont l'initiative et le référendum, ce qui est quand même assez étonnant dans notre démocratie.

Le deuxième élément, c'est la question de la durée des procédures, qui est quand même un peu plus juridique. C'est l'un des éléments critiques qu'on a pu lire en préambule dans la presse, mais aussi dans les débats de la commission, cela a été relevé à plusieurs reprises. Or, on nous a transmis les informations suivantes : en moyenne - évidemment il y a des extrêmes -, la durée de révision d'un PAL au niveau communal est d'environ 4 ans et demi, c'est la moyenne. Par contre, la question finalement de la concrétisation des projets se règle à travers évidemment la procédure de permis de construire. Ce concernant, la modification de la LATeC qui nous est soumise aujourd'hui n'est pas touchée, sauf sur une question : l'article 91 de la LATeC qui concerne l'effet anticipé négatif respectivement positif. Pour toutes et celles et tous ceux qui baignent moins dans ce domaine, le principe de l'effet anticipé négatif veut que tant qu'il y a une révision en cours d'une planification locale, l'autorité ne peut pas délivrer de permis de construire. En fait, c'est cela qui bloque, le cas échéant, la concrétisation de projets de construction. Vous le savez, sur cette base-là, il y a une jurisprudence du Tribunal cantonal qui est bien ancrée, qui est assez restrictive. Par contre, ce que prévoit ici la modification de la LATeC, c'est quelque chose qui va accélérer ces questions-là parce que d'une part, contrairement à l'avant-projet qui a été mis en consultation, le projet que le Conseil d'Etat nous soumet prévoit le maintien de l'effet anticipé positif, ce qui veut dire la possibilité, malgré le fait qu'il y a une révision en cours, de pouvoir obtenir un permis de construire. C'est donc quand même un élément très important, c'est cela qui a une influence. L'autre élément, c'est que dans le projet, pour la question de l'effet anticipé positif, on ne prévoit plus que ce soit les services cantonaux qui s'expriment, mais que ce soit la commune. On redonne donc, si j'ose dire, une certaine compétence aux communes pour se prononcer sur la question d'octroyer ou non l'effet anticipé positif. En fait, on élimine une étape, une démarche administrative qui rend aussi évidemment la chose plus longue. Donc là aussi, si d'aventure on devait arrêter l'analyse de cet objet cet après-midi, on resterait évidemment dans la situation actuelle qui est à priori insatisfaisante au vu du nombre d'interventions parlementaires qui pointent souvent du doigt les services cantonaux pour la question de la durée des procédures.

Voilà les éléments que je voulais dire en entrée en matière. Ayez confiance en vos concitoyens et concitoyennes, ils ne sont ni plus bêtes, ni plus intelligents que nous, membres d'un exécutif. D'ailleurs, je dois vous rassurer : ce n'est pas parce que cela fait une année que je suis membre du Conseil communal que tout d'un coup j'ai tout compris à l'aménagement du territoire et que je sais tout mieux que tous les autres membres et concitoyens et concitoyennes de la Ville. On parle ici vraiment d'un droit démocratique qui, en concrétisation de la motion qui a été votée par le Grand Conseil, trouve ici une réponse adéquate, tout en laissant une grande marge de manœuvre à l'exécutif pour justement s'assurer que les dossiers soient bien préparés, comme c'est le cas dans les processus budgétaires.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT), syndic de la commune de La Roche et membre minoritaire de la commission. Tout d'abord, je remercie les collaborateurs de la DIME pour le travail effectué ainsi que mes collègues de la commission pour l'excellente qualité du débat malgré nos divergences.

Avec cette modification légale, on veut et on pense donner plus de pouvoir au législatif. La démocratie est la base de notre culture mais je constate que plus on l'ouvre, plus elle est de façade. On veut donner plus de voix au peuple au niveau local, ceci en justifiant que c'est l'un des derniers cantons à ne pas le faire. Mais je constate également que la plupart des cantons l'ont fait avant l'approbation de la LAT1 par le peuple. Ce jour-là, le peuple a accepté de perdre une partie de ses droits pour donner plus de pouvoir à l'exécutif fédéral. Le fédéralisme en a pris un coup, pour le bien commun, bien sûr, et son avenir.

Au niveau cantonal, aucune démocratie : le plan directeur et l'approbation des PAL sont et restent en main de l'exécutif. La conséquence est que l'on va faire croire aux diverses formes de législatifs communaux qu'ils ont du pouvoir. Quel pouvoir ? Aucun, les services cantonaux se chargeront de le leur rappeler. Il va en naître des frustrations et encore des frustrations, et de nouveau les citoyens diront : "On a décidé mais ils font comme ils veulent".

Lors du vote de la motion et lors de la consultation, nombreuses furent les craintes que ces changements de loi retardent et allongent la procédure. A titre personnel, j'admets que si la démocratie en est gagnante - je parle bien de la démocratie et non de la loi de ceux qui hurlent le plus fort et le plus longtemps -, le temps a moins d'importance. Mais soyons honnêtes, ce changement entraînera des conséquences dans un proche immédiat sur la durée des procédures, voire des blocages. Peut-être que ceux-ci s'aplaniront dans le temps, mais on n'en est pas sûr.

Lors d'une séance avec des représentants d'exécutifs, j'ai entendu ces termes : "De toute façon, la plupart d'entre nous sont tenus à une situation de statu quo dans le futur". Donc on va bien voir ce qui va se passer quand nos assemblées décideront et refuseront les conditions édictées par le canton et ses services. L'exécutif cantonal va les débouter systématiquement. Bien sûr, ce ne sont que des paroles, mais on constate que certains refus ont amené le Conseil d'Etat, dans d'autres domaines, à obliger certaines communes à obtempérer. Si cela devient la norme, la démocratie sera bien plus touchée que ce qu'on l'ouvre avec ce pseudo-droit.

Mais il ne faut pas voir que du mal : j'ai été surpris de l'amélioration légale sur le papier des compétences de la Commission d'aménagement. Toutefois, je constate pour ma part que cela correspond exactement à ce que de nombreuses collectivités, dont la mienne, font déjà à l'heure actuelle. Je me suis donc posé une question : est-ce que les autres sont des dictateurs ? Je ne le crois pas.

Je constate que l'on remplace à nouveau le bon sens et la logique par des lois, et à cela malheureusement, je n'y souscrirai jamais.

La minorité de la commission estime également que cette modification de loi ne peut être mise en œuvre que si l'équivalence prévaut à l'échelon cantonal.

C'est pourquoi je demande, au nom de la minorité de la commission, de ne pas entrer en matière avec ce projet de loi.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat vous soumet aujourd'hui un projet de loi qui ne correspond pas, si l'on s'en tient à l'histoire, à sa vision initiale, cela a été rappelé, mais il le fait après une pesée des intérêts entre le gain en démocratie - et par là aussi d'acceptation des nombreux projets à venir par la population - par rapport à la vitesse des procédures qui est le prix à payer pour le renforcement démocratique de ces mêmes procédures. Le Conseil d'Etat a élaboré dans ce sens un projet qui, en concentrant le pouvoir du législatif sur les éléments structurants de l'aménagement et en renforçant le rôle de la Commission d'aménagement, permet de garder une efficacité des procédures telle que la connaissent aussi de nombreux autres cantons, comme c'est d'ailleurs aussi le cas pour le droit d'initiative et de référendum en la matière.

Ceci étant, il faudra être très clair dans la communication du canton et des communes. Le rapporteur de la minorité l'a évoqué aussi, il faut éviter de promettre des choses qu'on ne peut pas tenir, dans la mesure où il y a un droit supérieur. Le rapporteur de la minorité l'a évoqué, des transferts de compétences ont eu lieu avec l'introduction de la LAT depuis les communes, respectivement les cantons, vers la Confédération. On peut rappeler ici - certains ont critiqué que ce n'était pas très démocratique - que démocratiquement près de 2/3 des Fribourgeoises et Fribourgeois ont approuvé la LAT1 qui fait l'objet de ces critiques aujourd'hui. Vous me direz que les citoyens n'étaient pas très conscients, mais c'est un discours extrêmement délicat à tenir. On part du fait que nous sommes dans un pays où les citoyennes et les citoyens décident en toute conscience ce qu'ils font. Si on entre dans le discours contraire, on entre sur une pente relativement glissante de principe qui peut remettre en question nos institutions. Remettre donc en cause *a posteriori* un vote populaire en estimant que les gens n'ont rien compris me semble particulièrement dangereux comme manière d'argumenter parce que tout le monde pourrait se lever et appliquer cela à tous les votes qui ne lui ont pas convenu dans l'histoire. Ce n'est pas ce que vous avez fait, Monsieur le Rapporteur de la minorité, mais je tiens quand même à insister sur cet aspect-là, en rappelant une deuxième chose dont on a déjà eu l'occasion de discuter ici, sur des débats matériels sur certains points particuliers : il y a des intérêts des communes, c'est évident, nous sommes dans un Etat fédéraliste où l'intérêt des communes est particulièrement important, avec des variations entre les cantons ; nous avons aussi l'intérêt des cantons, nous avons l'intérêt de la Confédération avec la légitimité pour un Parlement fédéral d'exprimer, pour certains objets particuliers, un intérêt national qui prime sur l'intérêt cantonal et qui prime sur l'intérêt des communes. Cela vaut pour nous au niveau du canton comme cela vaut pour les communes qui sont principalement concernées par ces glissements. On essaie d'en avoir le moins possible et sur ce point, nous sommes d'accord avec l'Association des communes.

En revanche, le Parlement fédéral, et la population suisse par référendum, ont toujours la possibilité d'aller dans l'autre sens, de déclarer que sur les intérêts particuliers, l'intérêt national prime. Cela vaut clairement pour la construction du rail, et pour

ceux qui n'aiment par le rail, il y a la construction d'autoroutes ; pour ceux qui n'aiment ni l'un ni l'autre, il y a la construction de lieux de stockage pour déchets nucléaires. Il y en a toute une série d'autres encore, on aime ou on n'aime pas ces objets, mais on peut difficilement contester le fait que si on n'avait pas de compétences fédérales, on ne les ferait pas. Je rappelle que sur la ligne Berne-Zurich, il y a eu 23 communes qui ont dit non à la nouvelle ligne ferroviaire : elles ont fait opposition, elles ont perdu, la ligne est là et on est tous contents. Cela ne signifie pas qu'il faut traiter ce genre de choses avec légèreté, mais quand on parle de compétences entre exécutifs et législatifs, on touche aussi toujours à la question de principe suivante : qui, quel niveau institutionnel prend quelle décision pour que notre processus démocratique reste des plus crédibles ?

Il faut donc être clair - indépendamment du choix que vous allez faire - sur le fait que dans la mesure où vous suivez le Conseil d'Etat, quel que soit l'objet matériel dont il est question, il faut donner des messages clairs sur ce qui est possible, sur ce qui ne l'est pas, sur le fait aussi que les droits potentiels nouveaux tels qu'ils sont esquissés dans le message du Conseil d'Etat ne permettent pas d'aller contre le droit supérieur, qu'il soit national ou cantonal, quel que soit l'objet matériel dont il est question, pour éviter des frustrations dans la population. C'est ce que vient de vivre la commune de Düringen, dont le Conseil général n'a pas eu d'autre choix que d'invalider une initiative communale qui sortait du champ de compétences du législatif, c'était il y a quelques jours.

En ce qui concerne les effets sur la durée des procédures, le Conseil d'Etat a conscience de la durée prolongée que sa solution implique, mais il estime qu'au vu des nombreux autres facteurs qui déterminent la durée des procédures, dont par exemple l'augmentation tant qualitative que quantitative des oppositions et des recours qui ont multiplié par plus de 10 le temps nécessaire aux services pour traiter ces cas depuis le début des années 90, cette légère augmentation ne va pas avoir des effets extrêmement significatifs. Les comparaisons intercantionales qui sont parfois évoquées ne permettant pas d'affirmer quoi que ce soit, les cantons et la Confédération sont d'accord, dans un sens ou dans un autre, sur l'effet de la modification prévue sur la durée des procédures. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les cantons et la Confédération ont décidé de construire ensemble leur propre système de comparaison pour pouvoir évaluer les effets des politiques publiques en la matière, mais il est patent, et les collègues des autres cantons le confirment, que les droits démocratiques supplémentaires ne mènent pas nécessairement à une diminution de nombre d'oppositions et de recours, de sorte que leur introduction conduira certainement à des procédures un peu plus longues. Mais encore une fois, de l'avis du Conseil d'Etat, la qualité des procédures qui est impliquée par la décision qui vous est soumise aujourd'hui permet de compenser cet effet dans une pesée des intérêts que le Conseil d'Etat a opéré.

In diesem Sinne empfehle ich Ihnen, die demokratischen Prozesse schwerer zu gewichten als die potenziellen Verlangsamungen der Prozesse und dem Staatsrat in seinem Vorschlag zu folgen.

Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mon lien d'intérêt est celui d'être comotionnaire avec mon collègue Bruno Marmier, d'avoir participé à la commission et d'être absolument passionné par l'aménagement du territoire. Je m'exprime également au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui est favorable à l'entrée en matière. Eh oui, il y en a de notre côté.

Il y a exactement 3 ans, je plaçais devant vous notre idée de tenter d'améliorer les droits politiques de nos citoyennes et de nos citoyens par rapport à ce sujet extrêmement important. Important, même très important. On le voit particulièrement depuis que le processus de forte densification est en route, voilà quasi 10 ans, sans parler depuis la planification des grandes infrastructures énergétiques et des projets à fortes nuisances connus actuellement. Rien n'a changé aujourd'hui, chers collègues ! Et merci à la DIME et aux collaboratrices et collaborateurs pour cette loi qui est top.

En substance, je vais m'arrêter sur 2 arguments très intéressants à mes yeux dans ce débat d'entrée en matière :

1. L'argument démocratique : d'une manière générale, le législatif, qui est l'organe le plus représentatif de nos populations communales, est compétent pour les objets les plus importants de la commune, notamment par exemple, on l'a dit, les budgets, les comptes, les règlements de portée générale, ça fonctionne très bien. Assurément que l'aménagement du territoire est parmi les objets les plus importants. Les personnes ici présentes qui sont pour le statu quo sont celles qui malheureusement ne font pas suffisamment confiance au peuple. Je dois quand même dire que c'est une vision malheureuse et cette concentration actuelle du pouvoir me fait penser à une vision quelque peu patricienne du pouvoir et c'est bien dommage. Le législatif est par exemple compétent pour valider le budget MCH2 d'une commune mais ne le serait pas pour l'aménagement local du territoire, c'est quand même étonnant ! En d'autres termes, je suis persuadé que d'un point de vue des droits politiques, il s'agit d'un renforcement de la démocratie locale.
2. L'argument communal : un PAL approuvé à la majorité du législatif communal est moins susceptible de faire l'objet de recours ou de recours victorieux de la part de particuliers. Il est probablement également moins susceptible d'être révoqué ou invalidé par le SeCA, car il sera porté par plus de légitimité et plus d'autorité. Ce ne sont plus 7 personnes qui porteront le projet, Mesdames, Messieurs, chers collègues, mais peut-être 40, 50 ou même 100 personnes. Autrement dit, le projet sera plus facilement accepté par le grand public car il devient légitime et découle d'une démarche bien

plus transparente. Aujourd'hui, on voit très régulièrement que l'on met un processus participatif citoyen en place pour faire adhérer la population et légitimer le processus. En d'autres termes, les élus communaux cherchent cette légitimité aujourd'hui. Donnons-la-leur tout simplement de manière formelle. En outre, je suis persuadé que le statu quo plaide pour un affaiblissement de l'autonomie communale si chère à de nombreux collègues, notamment à mes chers collègues de droite. Une commune qui valide son PAL par son législatif, qui est l'organe le plus représentatif des citoyens communaux, sortira grandie et puissante face à un particulier et même face aux autorités cantonales, j'en suis persuadé. Une dernière chose : on nous parle de risques de blocage, on l'a dit ; mais j'ai envie de dire pas plus que pour valider un règlement communal par exemple sur les eaux, on l'a vu, ou pour faire passer un budget dans la commune de Gletterens.

Mesdames et Messieurs, améliorons les droits politiques de nos citoyens et entrons en matière sur ce projet de modification de loi, une vision progressiste.

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich war Teil der vorberatenden Kommission und von deren Minderheit. Darüber hinaus bin ich Mitglied der Einbürgerungskommission der Gemeinde Gurmels. Ich spreche im Namen der Mitte-Fraktion, die das Projekt ablehnen wird.

Das vorliegende Gesetz ist ein klassisches Beispiel von «gut gemeint, aber nicht gut gemacht». Und dabei meine ich nicht etwa die Ausarbeitung des Gesetzes, welche die Motion buchstabengetreu umsetzt. Nein, wir müssen uns als Grosser Rat selbst an der Nase nehmen dafür, dass wir eine Motion verabschiedet haben, welche keine Demokratieförderung, wohl aber eine Verlangsamung der Prozesse bewirkt.

Wir haben wohl schlicht nicht genau genug hingesehen.

En effet, à première vue, donner une compétence supplémentaire au législatif pour décider de l'adoption d'un plan semble être une bonne idée. Plus de démocratie, qui peut dire non à cela ? Mais il faut toujours se demander ce que cela signifie et si le projet actuel apporte réellement plus de démocratie. Nous donnons aux législateurs la compétence d'adopter les plans comme ils le souhaitent. Mais comme ils le souhaitent, ce n'est pas possible car on a déjà d'autres lois qui priment. Imaginez une assemblée communale bien intentionnée, mais marquée aussi par des intérêts particuliers de temps en temps, qui souhaite par exemple un changement de zone et renvoie le plan au conseil communal.

Ja, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, der Gemeinderat hatte in der Ausarbeitung wenig Flexibilität....

Dans la planification sur l'aménagement du territoire, comme je viens de le dire, on est tenu de respecter les directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, de la loi cantonale et du plan directeur. Il s'agit des bases déjà légitimées démocratiquement, et nous avons pu voter sur la majorité d'entre elles. Si l'assemblée communale ou ce conseil général décident maintenant du contraire, un tribunal devra finalement annuler la décision. Nous voyons donc qu'il n'y a pas plus de démocratie comme cela.

So erkennen wir, es ist eben nur Scheindemokratie, diese Pläne in die Kompetenz der Legislativen zu legen. Erklären Sie doch einem Bürger, dass sein Beschluss nun doch nicht umgesetzt werden darf. Dies hat das Potential, die Demokratie so sogar zu untergraben.

Die lange Dauer, die ein ewiges Hin und Her nach sich ziehen würde, kommt hier noch dazu.

Andere Kantone haben diese Kompetenz den Gemeindelegislativen übergeben. Nicht alles, was die Mehrheit der Kantone tut, ist auch gut. Ich sage Ihnen das Resultat. Im Kanton Glarus konnte die Ortsplanung in der Gemeinde Glarus Nord während über eines Jahrzehnts nicht abgeschlossen werden, wegen ewigem Hin und Her.

Il en résultera donc une démocratie de façade et une prolongation de la durée de planification. C'est pourquoi je vous recommande, à l'instar du groupe Le Centre, de rejeter ce projet et donc de ne pas entrer en matière.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Weil ich mich am Donnerstag nicht ausdrücken werde, leiste ich heute Nachmittag meinen bescheidenen Beitrag an die Zweisprachigkeit. Ich habe keine Interessenbedingungen in diesem Dossier und werde als Einzelperson das Wort ergreifen.

Je remercie le Conseil d'Etat pour son projet de révision de la LATEC que je soutiens pleinement. 24 cantons sur 26 donnent le droit de vote à leurs citoyens concernant l'aménagement de leur lieu de vie. La situation à la fribourgeoise, de concentration du pouvoir dans les seules mains des exécutifs, est donc quasiment unique en Suisse. Changer de système aujourd'hui et accorder des droits politiques à la population en matière d'aménagement du territoire permettrait de ne plus être une exception au plan Suisse et tout simplement de mettre en application une recette qui marche plutôt bien dans notre pays, et cela depuis plus de 175 ans.

Certains disent que le système actuel, avec le seul exécutif à la manœuvre, permettrait de faire un travail de meilleure qualité en matière d'aménagement du territoire. Or, quand on regarde les résultats de notre modèle à la fribourgeoise, on ne peut

que constater que notre développement territorial n'est ni plus cohérent, ni plus harmonieux qu'ailleurs en Suisse. Changer de modèle ne va donc pas péjorer la situation actuelle, qui n'est pas optimale.

Certains s'opposent à ce projet pour une autre raison, craignant la manipulation des conseils généraux ou des assemblées communales par des intérêts privés. Selon moi, bien au contraire. Devoir passer devant le peuple, avec un projet bien ficelé et capable de convaincre une majorité, empêche probablement une trop grande proximité entre promoteurs privés, génie civil et membres des exécutifs, car pour un promoteur, il est bien plus facile de convaincre un seul élu au sein d'un exécutif qu'une population tout entière. Ainsi, accorder des droits politiques à la population permet dans les faits de réduire les risques de corruption.

Je suis aussi persuadée que le changement de système instaure une plus grande confiance de la population dans les processus politiques en cours et surtout renforce la sécurité juridique des décisions prises. Permettre aux gens de voter sur une question aussi cruciale que le changement de leur cadre de vie, c'est devoir leur expliquer, de manière transparente, les avantages et les inconvénients d'un plan d'aménagement, d'un projet immobilier, d'un parc énergétique ou d'une nouvelle attraction touristique. Ce devoir d'information est pour moi une condition essentielle au fonctionnement démocratique de notre société.

Parce que je suis convaincue que donner la voix au peuple a fait le succès de notre démocratie suisse et que cela contribue fondamentalement à la qualité de vie actuelle, je voterai sans hésitation en faveur de ce très bon projet proposé par le Conseil d'Etat et je ne peux que vous enjoindre, chers collègues, à entrer en matière sur ce projet.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je prends la parole ici en tant qu'auteur, avec le député Dorthe, de la motion acceptée en octobre 2021 et qui est à l'origine du projet de loi que nous traitons aujourd'hui, trois ans plus tard. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Comme lien d'intérêt, je tiens à n'en déclarer qu'un seul, mais un lien ô combien essentiel dans ce débat : comme vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Député·e·s, je suis citoyen du canton de Fribourg, et en cette qualité, j'ai un intérêt majeur à disposer à l'avenir du droit de m'exprimer démocratiquement sur l'aménagement de mon cadre de vie. De manière accessoire, je suis aussi conseiller communal à Villars-sur-Glâne.

La loi que nous traitons cet après-midi doit permettre de donner la parole aux assemblées communales et aux conseils généraux, et donc finalement à la population, avec l'introduction du droit de vote et de référendum en matière d'aménagement du territoire. Il est incroyable que dans notre pays où l'on vote absolument sur tout, la loi fribourgeoise fasse exception et prive ses citoyens d'un droit de vote aussi élémentaire que celui d'approuver la stratégie d'aménagement de sa commune, décision qui reste jusqu'ici chasse gardée des seuls exécutifs. On voit mal comment le Grand Conseil pourrait refuser une fois encore ce droit élémentaire à celles et ceux qui nous ont élus. On voit mal comment les députés pourraient perpétuer cette injonction digne de l'ancien régime : "Tu ne voteras pas". Dans l'absolu, il n'y a absolument aucune raison valable pour restreindre la démocratie directe dans notre canton. Dans ce débat, nous entendons des arguments certes intéressants, d'une certaine logique, mais qui ne résistent pas mis en face des droits populaires qui font la force notre pays.

On parle de lenteur induite par le passage au législatif. Rien n'est plus faux quand on sait que le traitement d'une révision générale prend plusieurs années, M. le Conseiller d'Etat en a expliqué les raisons. Plus philosophiquement, lors du débat d'il y a trois ans, le député Mauron, qui soutenait avec vigueur la motion, disait fort justement : "Franchement, avec le système actuel et sa lenteur habituelle, pensez-vous qu'il est encore possible d'aller plus lentement ? Moi, je ne le crois pas".

On parle de frustration car, nous dit-on, les règles du droit supérieur sont telles que la marge de manœuvre est inexistante et que les citoyens seront forcément frustrés lorsque leurs volontés ne seront pas validées. Cela n'est pas totalement faux, mais l'inverse est aussi vrai. La population est aujourd'hui frustrée lorsqu'elle ne peut s'exprimer sur le réaménagement du centre de son village ou sur la planification d'un nouveau quartier. Dans le meilleur des cas, elle peut tout juste donner son avis à travers un processus participatif en collant quelques pastilles de couleur sur un joli panneau informatif. Mais la vraie participation citoyenne, c'est le vote. De même, pour des sujets aussi sensibles que la création de zone d'affectation pour des gravières et pour l'installation d'éoliennes, il est incompréhensible que les citoyens n'aient pas leur mot à dire et que des scrutins à caractère consultatif soient organisés en catastrophe. Là encore, la vraie consultation, c'est le vote.

On parle de complexité et d'intérêts privés et personnels. Mais rappelons que les citoyennes et citoyens de ce pays sont capables de voter sur des sujets complexes au niveau fédéral et cantonal. Et même, ils sont capables, à la stupéfaction des pays qui nous entourent, de se refuser une sixième semaine de vacances ! C'est bien là la preuve qu'ils savent faire la différence entre un profit immédiat et personnel et des enjeux plus stratégiques et collectifs.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite, à l'unanimité, à entrer en matière et à soutenir le projet bis de la commission. N'ayez pas peur de tourner cette page d'histoire, de vous affranchir du passé, de faire confiance au peuple et de lui transmettre l'entière souveraineté.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis vice-présidente de Paysage Libre Suisse.

J'ai écouté les arguments du rapporteur de la minorité :

- > Le premier argument, c'est que les 24 autres cantons qui donnent la possibilité aux citoyens de se prononcer ont octroyé ce droit avant la nouvelle LAT. Alors si ce droit ne sert à rien, pourquoi est-ce que les cantons ne l'ont pas retiré à la population ? Je n'ai pas connaissance d'un canton qui a dit : "Maintenant, cette nouvelle LAT ne vous donne plus aucun droit, donc on va vous retirer cela et vous serez tous très contents". Eh bien non, ce n'est pas le cas, les 24 cantons ont toujours donné le droit à la population et le maintiennent.
- > Deuxième argument : la population va être très déçue car finalement elle n'aura pas de pouvoir. Alors si la population n'a effectivement pas de pouvoir, pourquoi est-ce que les personnes qui s'expriment contre cette motion tiennent à garder cette coquille vide ? Peut-être qu'il y a quand même plus de pouvoir que ce que prétendent les conseillers communaux qui veulent la garder.

J'entends aussi que les conseils communaux veulent régler et sont capables de régler les problèmes avec bon sens et logique. Est-ce que cela signifie que le bon sens et la logique n'existent que dans l'esprit des conseils communaux et qu'ils ne se retrouveraient pas dans la population, que l'on transforme en une horde qui ne penserait qu'à envahir les assemblées communales pour faire valoir leurs intérêts privés ? Moi, ce que je vois, c'est que les citoyens veulent maîtriser leur environnement. Ils voient aussi que les procédures ne sont pas plus courtes à Fribourg que dans les 24 cantons, il suffit de voir la pauvre ville de Fribourg qui a commencé en 2005 et qui est en train de terminer maintenant son plan d'aménagement. La population peut constater que les atteintes aux paysages, le développement débridé des localités, la disparition des cours d'eau et des marais ne sont pas moins forts à Fribourg que dans le reste de la Suisse. Elle peut surtout constater un manque de transparence de la part de certains conseillers communaux, des pressions exercées par des groupes économiques sur les édiles communaux, pressions agrémentées de repas et d'excursions offerts aux édiles et à leurs épouses, de conventions secrètes signées par des conseillers communaux sous le sceau de la confidentialité.

Pourquoi avoir peur de nos concitoyens ? Un PAL accepté par un conseil général ou une assemblée communale aura plus de poids auprès de la population car celle-ci aura pu s'exprimer. Par conséquent, j'accepterai cette motion et je vous prie d'en faire autant.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindungen, ich bin als Gemeinderätin in Murten zuständig für die Bau- und Raumplanung und war davor einige Monate juristische Mitarbeiterin des BRPA. Heute nehme ich als Mitglied der behandelnden Kommission und im Namen der SP-Fraktion Stellung.

Die SP Fraktion spricht sich wie schon zur Zeit der Behandlung der Motion positiv zum Projekt *bis* der Kommission aus und möchte grossmehrheitlich auf das Geschäft eintreten. Jedoch hat diese Thematik auch in unserer Gruppe zu animierten Diskussionen geführt und einige Grossrätinnen haben etwas gemischte Gefühle und sind kritisch.

Raumplanung ist ein Thema, das uns alle grundsätzlich betrifft. Auch wenn jemand kein eigenes Grundstück besitzt, hält sich eine Person zwingend irgendwo auf, sei es auf öffentlichem Grund oder bei Privaten wie zum Beispiel zur Arbeit, zur Miete, oder als Gast. Und auch Grundbesitzer profitieren von Bewegungsfreiheit.

Die Ortsplanung einer Gemeinde muss ihr gesamtes Territorium miteinbeziehen. Die Bevölkerung einer Gemeinde ist diesbezüglich so gut wie möglich in die Arbeiten der Überarbeitung einer Ortsplanung einzubeziehen und zu konsultieren. Die nationalen und kantonalen Gesetzesbestimmungen sind dabei selbstverständlich massgeblich und zu berücksichtigen.

Der Kanton Freiburg ist einer der letzten beiden Kantone, bei welchem nicht Legislativ- sondern Exekutivgremien den finalen Entscheid über eine Ortsplanungsrevision fällen. Die Motion, dies zu ändern, wurde vom Grossrat knapp gutgeheissen und überwiesen. Die Kommission stellt somit heute eine pragmatische Umsetzung dieser Absicht vor, an Effizienz soll nicht eingebüsst werden. So soll die positive Vorwirkung der Pläne möglich bleiben und Bauten mit Zurückhaltung auch während Revisionen möglich sein. Einsprachen sollen auch weiterhin von der Exekutive behandelt werden, um individuelle Rechte zu schützen und auch die grundlegende Erarbeitung einer Ortsplanungsrevision würde unter Führung der Exekutive erarbeitet werden. Schon bisher begleiten Planungskommissionen diese Arbeiten in den Gemeinden, deren Aufgabe soll jedoch verstärkt werden und analog den bestehenden Finanzkommissionen sollen sie die Sachlage mit einer gewissen Unabhängigkeit beurteilen. Wie Berichterstatter Moussa schon erwähnt hat, sieht der Vorschlag der Kommission mit Initiative und Referendum eine Erweiterung demokratischer Rechte vor – Rechte fürs Volk werte Ratskollegen von Gegenüber.

Muss man nun Angst haben, dass eine Gemeindelegislative nicht vernünftig und unter Berücksichtigung sämtlicher wichtiger Interessen über eine Gemeindeortsplanung entscheiden kann?

Ich sehe hier einen Unterschied und vor allem einen Vorteil bei Gemeinden, welche etwas grösser sind, über einen Generalrat verfügen und eine kompetente Gemeindeverwaltung als Stütze im Hintergrund haben. Potential für Fusionen zur Steigerung der Kompetenz von Gemeindeverwaltungen bei komplexen Themen wie der Raumplanung sehe ich allemal!

Kleinere Gemeinden, bei denen sich Eigeninteressen vor Gesamtinteressen drängen und die Gemeindeversammlung je nach Thematik anders zusammensetzt ist, werden sicher eine umso stärkere Planungskommission benötigen. Um zur Frage zurückzukommen ob Angst ein berechtigtes Gegenargument ist, ist meine Antwort klar NEIN. Alle hier im Saal, die in einer Exekutive sitzen, könnten sich bei den nächsten Wahlen inmitten einer Legislative wiederfinden, lassen wir zu, dass die örtliche Raumplanung breiter abgestützt wird und haben wir Vertrauen in die Zusammenarbeit.

Kiesgruben oder Windräder, die kaum eine Gemeinde mit geeignetem Standort bei sich haben will, werden früher oder später kantonale Interessen werden, denn bauen möchten alle weiterhin und erneuerbare Energie ist ebenfalls im Trend.

Selbstverständlich wird eine Legislative nicht über die bestehenden Gesetzesgrenzen hinaus über eine Ortsplanung entscheiden können, Kollege Gaillard hat Frustration genannt, eine Legislative wäre nicht weniger frustriert als eine Exekutive, also gibt es nichts zu verlieren. Jedoch können wir mit mehr Transparenz und einer breiteren Abstützung einer Ortsplanung punkten.

Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis conseillère communale en charge de l'aménagement du territoire à Bulle et présidente de la commission qui a traité de ladite modification législative. Je me permets de faire une petite parenthèse à ce titre-là en remerciant l'ensemble des membres de la commission ainsi que M. le Conseiller d'Etat et notre secrétaire parlementaire M. Reto Schmid pour les débats et échanges respectueux. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Cet objet a amené de vifs débats, comme dans tous les partis, j'ai l'impression. Notre groupe est partagé, et je vais donc m'exprimer au nom des personnes qui sont contre cette modification législative. L'une des principales raisons de notre refus de cette modification de loi est la crainte de l'augmentation du temps de traitement des dossiers, mais aussi d'une couche administrative supplémentaire. En résumé, un ralentissement, voire une paralysie de la politique d'aménagement de notre territoire.

La loi sur l'aménagement du territoire est déjà très cadrante et la marge de manœuvre des exécutifs communaux est minime. Les lois supérieures cantonales et fédérales sont des garde-fous et ne permettent pas de modifier un PAL ou un PAD à la guise d'un conseil communal. Cet objet est finalement populaire et donne l'impression aux citoyens et citoyennes qu'ils pourront influencer l'aménagement du territoire mais en réalité, au vu des lois supérieures, ceci est juste donner l'impression d'avoir une influence mais surtout amener encore plus de frustrations.

Concernant la démocratie, les processus participatifs obligatoires lors d'une révision générale d'un PAL, par exemple, permettent déjà aux citoyens et citoyennes de donner leurs avis, leurs idées, et ceux-ci sont bien évidemment pris en compte dans les exécutifs.

Enfin, lors d'assemblées communales, nous craignons que les liens d'intérêts personnels prennent le dessus par rapport aux intérêts du développement du territoire de la commune.

Concernant ce que mon collègue Dorthe a dit, ce n'est pas une question de ne pas faire confiance au peuple, mais au contraire de faire confiance à nos autorités.

Pour toutes ces raisons une partie du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'entrera pas en matière et vous prie d'en faire de même.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mon lien d'intérêt : je suis conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire à Châtel-Saint-Denis.

Je comprends parfaitement l'idée d'attribuer les compétences d'approbation aux législatifs communaux. En tant que conseiller communal en charge de l'aménagement, si je choisissais la facilité, je verrais d'un bon œil cette attribution de compétences au législatif pour approuver les PAD : ce serait en effet facile ensuite de dire : "Ah, le législatif a approuvé, je suis tranquille". Et ce sera tout aussi facile et aisé d'expliquer à des gens impatientes, tels que des propriétaires ou des PME, que le dossier les concernant est en suspens jusqu'à la prochaine assemblée communale ou au prochain conseil général. Mais il faut surtout mettre dans la balance tous les éléments pour arriver à la conclusion que l'approbation, non seulement du plan d'aménagement local, mais aussi des plans d'aménagement de détail et de leur réglementation, n'est pas la bonne solution. L'aménagement du territoire est complexe. Entre les législations fédérales, cantonales, puis le pouvoir des régions pour enfin arriver à une décision communale, il y a une quantité de bases légales compliquées que nous devons traverser et dont nous devons tenir compte.

Je vais vous citer un exemple pour vous dire que si l'on vient à dire oui, on serait bien embêté dans les communes. Imaginez une commune qui doit construire un bâtiment de manière relativement urgente. Ce n'est pas un bâtiment pour des privés ou pour des promoteurs, je le dis tout de suite. Malheureusement, on ne peut pas le mettre sur la parcelle prévue, à moins de modifier nos plans d'aménagement. On va donc faire une procédure, modifier, transférer quelques m² ici et les prendre

ailleurs, mettre à l'enquête, et ensuite ça va passer. Si on accepte cette loi, avec la mise à l'enquête de cet objet, nous allons perdre facilement 5-6 mois. Imaginez, Mesdames et Messieurs les collègues conseillers communaux, si ceci se passe dans votre commune. On me dit qu'il y a 24 cantons qui ne font pas comme nous, mais est-ce mieux ailleurs ? Je ne veux pas parler pour 23 cantons, mais dans le cadre de mes activités, notamment au sein de l'Agglo Rivelac où on est 5 communes fribourgeoises et 13 communes vaudoises, pas rares sont les conseillers municipaux - qui sont les exécutifs sur Vaud - qui me disent : "Les fribourgeois, avec vos PDR, vous vous en êtes bien sortis". Chez eux, l'équivalent du PDR, c'est le PDI, et quand ils doivent faire des PDI, je peux vous dire que c'est compliqué et qu'ils transpirent.

Peut-être encore un mot pour ceux qui balaient l'argument de l'allongement des procédures en évoquant la lenteur des services cantonaux : chez nous aussi, dans les communes, les procédures seront prolongées, et ça se prolongera en mois, voire en années. Combien faudra-il peut-être d'assemblées communales et de discussions pour arriver à faire valider quelque chose ? Tenez-en compte, Mesdames et Messieurs.

Notre groupe, à une très très grande majorité, refusera d'entrer en matière.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts : j'ai été conseiller communal de Givisiez durant 17 ans, dont 2 ans comme syndic, conseiller communal temporaire dans deux autres communes sarinoises et également membre de la commission parlementaire qui a traité de cet objet.

L'aménagement du territoire est devenu au fil des ans très complexe, je ne suis pas le seul à l'avoir dit, et encore plus depuis l'adaptation au niveau fédéral de la loi sur l'aménagement du territoire. Force est de constater que la marge de manœuvre des communes a fortement diminué. Nous pouvons, par la modification légale qui nous est soumise aujourd'hui, donner plus de responsabilité aux citoyens en leur cédant le pouvoir d'adopter ou de refuser un plan d'aménagement local.

À mon avis, c'est une fausse bonne idée. Trop de démocratie tue la démocratie. Je rappelle que la LATeC confie la haute surveillance de l'aménagement du territoire au Conseil d'Etat. Les PAL sont préparés par des professionnels de l'aménagement du territoire et ceux-ci doivent répondre aux planifications supérieures régionales et cantonales. Je suis convaincu que cette idée, si elle devait être acceptée, conduira à des blocages lors de la modification des PAL et encore plus lors de la modification des PAD. Julia Senti, notre collègue, a affirmé tout à l'heure que l'application pour les petites communes serait plus difficile. Je vous rappelle que seuls 22% des communes fribourgeoises ont un conseil général, et donc 78% ont une assemblée communale.

On voit aujourd'hui déjà la levée de boucliers contre le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux. Quel conseil communal pourra mettre dans son PAL une aire d'exploitation de matériaux ? Les camions français, avec le gravier jaune du Jura, pourront défiler dans notre canton sans que l'on puisse s'en offusquer. L'égoïsme ambiant et le confort personnel prendront parfois le dessus sur les besoins supérieurs, les besoins du plus grand nombre de nos concitoyens. Le résultat du vote d'adoption d'un PAL dans ce genre de cas est connu d'avance.

Je vous lis trois objectifs de notre LATeC actuelle. Elle doit :

- > Assurer les conditions cadres favorables à la création et au maintien de places de travail.
- > Garantir l'approvisionnement du canton.
- > Garantir la simplicité et la célérité des procédures.

Ce dernier point ne pourra, à mon sens, plus être garanti avec cette extension des droits, malheureusement.

Loin de moi l'idée d'empêcher la population d'être consultée et de donner son avis. Dans mon expérience de conseiller communal, des ateliers collaboratifs ont été créés avec des citoyens pour définir les contours de l'aménagement du centre de leur village et de ses abords. Ce furent des moments intenses et enrichissants avec des idées particulièrement intéressantes.

Intégrer les citoyens oui, mais en amont des décisions, tel est mon avis. Vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas les modifications de la LATeC proposées aujourd'hui et je refuserai donc l'entrée en matière ou le projet au vote final. Je vous demande, chers collègues, d'en faire de même.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). Je m'exprime à titre personnel. Quant à mes liens d'intérêts, j'exerce la profession d'avocat et à ce titre pratique régulièrement des procédures en matière d'aménagement du territoire.

Le transfert prévu de la compétence d'adopter les plans d'aménagement locaux et les plans d'aménagement de détail au législatif est à première vue séduisant car il permet une amélioration sur le plan de la démocratie. Et il m'avait en partie séduit puisque je m'étais prononcé, lors de la motion, pour laisser le choix aux communes. Force m'est toutefois de constater que je m'étais trompé. En effet, après nouvelle réflexion, discussions, débats et analyse, je suis convaincu que le système actuel s'impose pour l'intérêt général. Il n'est pas question d'un manque de confiance en la population, il s'agit simplement d'efficacité du système.

En effet, le système actuel permet aux communes d'avoir une grande efficacité lorsqu'elles sont abordées pour négocier l'implantation d'une entreprise. Lorsque le projet présente un intérêt pour la collectivité, le conseil communal peut aller très rapidement sans devoir attendre parfois plusieurs mois jusqu'à la prochaine séance du législatif. Il peut négocier de manière directe et efficace avec la réactivité permettant de remporter la compétition entre les différentes possibilités qui s'ouvrent à l'entreprise intéressée. M. le Député Mesot a cité un exemple abstrait, j'en prendrai un concret : l'implantation de Rolex à Bulle aurait sans doute été impossible si l'exécutif n'avait pas pu gérer le projet de manière urgente en prenant l'engagement, avec le canton, d'adapter le plan d'aménagement de détail dans un temps record, en satisfaisant aux impératifs de l'entreprise. Les investisseurs choisissent évidemment les opportunités qui leur permettent d'aller efficacement et rapidement de l'avant. Si le conseil communal perd sa compétence actuelle, ce sera une catastrophe pour le développement économique de notre canton.

Deuxièmement, définir dans quelle zone doit être intégré un terrain, ce qu'il faut définir au niveau de la densité, et quelles sont les règles de construction qui doivent être fixées est particulièrement complexe, comme on l'a déjà relevé. Les droits fédéraux et cantonaux doivent en effet être pris en compte, et la marge de manœuvre de la commune n'est pas si grande. Si le nouveau système est adopté, on ne pourra éviter des contradictions entre un projet de plan établi sur la base de critères respectant la législation de rang supérieur et des considérations beaucoup plus politiques ou subjectives qui amènent à des blocages.

Dans l'examen de la situation, tout comme mon collègue Mesot, j'ai pris contact avec des connaissances de cantons voisins qui m'ont dit envier notre système et que nous aurions tort de l'abandonner. Ils m'ont relaté des situations de blocage en raison de la diversité des opinions politiques, ou d'importants retards car les membres du législatif n'ont pas suffisamment pris en compte les recommandations techniques des bureaux d'urbanisme, privilégiant des décisions en fonction d'intérêts politiques locaux. Cela a entraîné des recours, des retards, décourageant les investisseurs. Nous devons impérativement éviter ceci.

Je ne reviendrai pas sur les retards que causerait un changement de système ; cela a été relevé également par M. le Représentant du Gouvernement, qui défend pourtant ce projet de loi.

Le passage de la compétence au législatif entraînerait également un risque au niveau de l'obligation de récusation. Si un membre du législatif ne se récusé pas lors d'une délibération sur un objet du PAL qui présente un intérêt spécial pour lui ou pour un de ses proches, cela impliquera déjà un motif de recours, ce qui ralentira encore la procédure. Avec une décision prise au sein d'un exécutif où le nombre de personnes est largement inférieur à celui du législatif, le risque de problème de récusation est beaucoup plus restreint.

Enfin, l'introduction du référendum facultatif et du droit d'initiative communal en matière d'aménagement du territoire créerait également une grande insécurité. Une décision d'adoption du plan d'aménagement local ou de détail prise au terme d'une procédure qui aura déjà duré plusieurs années, pourrait en effet être annulée par une votation populaire dont le résultat reposerait sur des motifs émotionnels et non objectifs. Un nouveau processus de planification devrait alors intervenir, durant à nouveau plusieurs années, sans aucune certitude d'aboutissement.

En juin 2024, le journal *Le Temps* relatait la multiplication des initiatives populaires et référendums dans le canton de Vaud pour combattre la densification, ce qui ne manquait pas d'inquiéter l'économie vaudoise. En effet, des votations populaires statuant sur des initiatives ont fait capoter récemment des projets de construction importants à Blonay/Saint-Légier, Crissier, Le Mont-sur-Lausanne, Montreux et Saint-Sulpice. Le risque pour les collectivités publiques de devoir indemniser par dizaines de millions les propriétaires qui ont développé de bonne foi les projets en question est énorme. Nous devons impérativement faire attention de ne pas en arriver là.

Je vous demande en conclusion de ne pas entrer en matière sur ce projet de modification de la LATeC. Même si notre système n'est pas le meilleur, il fonctionne bien et est efficace.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Stadtamman der Stadt Freiburg im Üechtland, also Mitglied einer Exekutive, die für die Ortsplanung zuständig ist. Und dennoch plädiere ich dafür, dass wir uns endlich den geltenden demokratischen Standards in den Schweizer Gemeinden anpassen. 2131, das ist die Anzahl Gemeinden in unserem Land am 1. Januar dieses Jahres - vielleicht sind es heute schon ein paar weniger, es gibt ja Gemeinden in diesem Land, die es schaffen, zu fusionieren.

232, das sind die Gemeinden im Kanton Solothurn und im Kanton Freiburg. Also haben wir in unserem Land 1899 Gemeinden, in denen die Gemeindeversammlung oder das Gemeindeparlament für die Verabschiedung des Ortsplans zuständig sind. In Realp, in Airolo, in Weinfeld, in Le Locle, in Avenches oder in Dardagny kann sich die Bevölkerung zur Revision der Ortsplanung äussern und zwar nicht nur in den Kommissionen oder in Vernehmlassungsverfahren, sondern an der Urne. Und nur in unseren Gemeinden soll die Bevölkerung nicht mündig genug sein, am Entscheidungsprozess in Sachen Raumplanung zu partizipieren.

In den 1899 betreffenden Schweizer Gemeinden funktioniert die Umsetzung des Raumplanungsgesetzes sehr gut und die Bevölkerung wird motiviert, sich für die räumliche Gestaltung ihres Wohnorts zu interessieren und sich daran zu beteiligen.

Man beklagt sich über das wachsende Desinteresse der Bevölkerung am politischen Prozess und über die verschwindende Beteiligung an Wahlen und Abstimmungen. Heute haben wir die Gelegenheit, die demokratischen Rechte hier zu erweitern und die Bevölkerung zu motivieren. Wenn man manchen Vorrednern folgt, überwiegen in all diesen 1899 Gemeinden unseres Landes die Einflussnahme von Partikularinteressen. Im Umkehrschluss soll man wohl glauben, dass in den Kantonen Freiburg und Solothurn einzig das öffentliche Interesse massgeblich ist, wenn es um die Ortsplanung geht. Jeder, der mit offenen Augen durch unseren Kanton streift, kann sich vom Gegenteil überzeugen. Es wird Zeit, dass wir auch im Kanton Freiburg in Sachen Raumplanung im 21. Jahrhundert ankommen, treten wir also auf diesen Entwurf ein.

Entrer en matière et accepter ce projet signifie responsabiliser la population et la motiver à s'impliquer dans les affaires communales.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je me permets de prendre la parole avec une vision patricienne.

Aujourd'hui, ce qu'on entend, c'est surtout une dichotomie entre les représentants des grandes communes et des plus petites communes. Mais, et cela a été dit, je crois que le plus important pour nous, cher collègue Steiert, même s'il y a 1'800 communes qui se portent bien, ce sont les 120 communes fribourgeoises, et j'espère qu'elles vont continuer à bien se porter.

Cher collègue Wicht, vous avez relevé à juste titre qu'on n'a actuellement que 22% des communes qui ont un conseil général. Pour moi, comme pour vous, le souci, ce sont les 78% qui ne l'ont pas. Je pense que pour les grandes communes, avoir un système de conseil général permet avec cette nouvelle loi d'aller de l'avant d'une façon correcte avec une stabilité du pouvoir législatif, et non pas d'avoir ce périmètre à variante variable. Et c'est cela le pire qu'on a dans les petites communes : dans les assemblées communales, selon le vote que vous avez, vous avez plus ou moins des gens qui se déplacent ou ne se déplacent pas ; ce serait exactement le cas pour l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, c'est une question fondamentale de toute commune, autant que les finances, et même plus. C'est actuellement ce qui est le plus complexe à comprendre et à suivre. Je pense qu'avoir une procédure qui se cantonne au niveau de l'exécutif, c'est la meilleure des choses. J'ai été 15 ans dans une commune, à l'exécutif, comme la majorité d'entre vous l'est ou l'a été. Je peux vous dire que quand vous êtes dans une commune avec une assemblée communale, j'ai fait moi-même l'expérience d'une révision totale d'un plan d'aménagement local, et plusieurs fois je me suis dit : "Tant mieux que ça se passe comme ça chez nous, tant mieux que c'est l'exécutif qui décide, on a l'urbaniste". Il y avait cependant aussi le contact avec la population, cela ne nous faisait pas peur.

Pour moi, et vous l'avez dit M^{me} Zermatten, l'important est d'avoir confiance dans les autorités, et notre système actuel a vraiment fait ses preuves. D'ailleurs, au niveau cantonal, c'est le Conseil d'Etat qui valide le plan directeur, ce n'est pas nous le Grand Conseil. Au niveau fédéral, 90% des décisions, c'est le Conseil fédéral, l'exécutif, qui valide les plans, et il n'y a rien d'étonnant. Je crois que la grande différence, par rapport au débat d'aujourd'hui, se joue entre conseil général et assemblée communale. Et malheureusement, cette loi est faite pour le législatif, qui concerne les deux. Mais je peux vous dire que la façon de travailler dans une commune est très très différente selon que le législatif soit un conseil général ou bien une assemblée communale.

Dans ce sens-là, personnellement, je voterai le refus d'entrer en matière et je vous prie d'en faire de même.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêt : comme beaucoup de monde dans cet hémicycle, je suis syndic de Corbières. A ce titre, j'ai eu la chance ou la malchance de faire un PAL en tant que responsable de l'aménagement et un certain nombre de modifications du PAL.

Beaucoup de choses ont déjà été dites. En préambule, je dirais une chose : je serais favorable à une validation des PAL généraux par votation populaire dans les communes, mais uniquement des PAL généraux. Là, toute la population pourrait se prononcer, au-delà d'un conseil général ou d'une assemblée communale.

J'ai relu les procès-verbaux de commission et autres et pour moi, on va beaucoup trop loin. Mesdames, Messieurs, ouvertement, quel citoyen, s'il n'est pas dans le domaine technique, saura choisir s'il doit dire oui ou non à un PAD ? Dans ce que j'ai lu de la commission, les PAD doivent être soumis à l'assemblée communale. Je suis syndic de Corbières, on a un périmètre ISOS à Villarvolard, protection au niveau fédéral. On est donc soumis régulièrement à des discussions avec les Biens culturels, y compris des fois lors de certaines révisions où l'on nous dit de modifier les pentes de toits ou certaines autres choses. Si j'ai bien vu le travail de la commission, les Biens culturels pourraient venir dire de modifier certaines choses si le périmètre ISOS change. Et cette décision-là devrait passer à l'assemblée communale ? Pour moi, je m'excuse, c'est aberrant. Je suis syndic de Corbières, je le redis une fois. On a dû faire une école, et pour cela, on avait une zone d'intérêt général. On a donc dû mettre à l'enquête pour changer deux mots dans l'intitulé de la zone : zone d'intérêt général sport, zone d'intérêt général école. Cela veut donc dire que pour modifier deux mots dans l'intitulé de la zone, on passerait par une

mise à l'enquête et après on devrait reconvoquer une assemblée communale pour revalider ça. Je m'excuse, et je suis sensible à ce qu'a dit le député Dafflon, au bout d'un moment c'est compliqué. Est-ce qu'on va faire des assemblées communales régulièrement ? On a des choses qui arrivent, on a des discussions. Mais dans une commune de 1'000 habitants comme Corbières, vous allez user la commission d'urbanisme. Je m'excuse, ce qui a été dit là, dans une petite commune, quand on fait un PAL, on discute avec la commission d'urbanisme, on a des séances avec eux, on échange sur ce qu'ils veulent, comment ils veulent le faire. On ne va pas aller tête baissée pour valider quelque chose. Et derrière, vous allez user les conseillers communaux, qui en plus d'avoir l'Etat qui impose quand même un certain nombre de normes, les plans directeurs régionaux qui vont arriver maintenant derrière, en nous faisant remodeler certaines choses - on en discutera encore pour d'autres cas cette semaine -, devraient faire tout revalider en assemblée communale ? Je m'excuse mais, pour moi, la commission, par rapport à la motion de base, a été beaucoup trop loin, beaucoup trop loin, il faut être clair.

Pour vous dire, Mesdames, Messieurs, je pense qu'on doit redonner un peu de pouvoir aux citoyens, oui, mais ce qu'a fait la commission et le projet qui nous est présenté là va beaucoup trop loin : il ne faut pas faire passer chaque modification de détail devant l'assemblée communale. Je finirai en reprenant ce que nous dit souvent le Conseil d'Etat : le Grand Conseil ne doit pas se mêler de l'opérationnel. J'estime qu'un PAL général, oui, c'est du ressort du législatif, des citoyens. Mais des modifications de détail dans un PAL ne doivent pas repasser systématiquement en assemblée communale, car du ressort de l'opérationnel.

Je vais voter la non entrée en matière.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je rebondis sur les propos de mon préopinant, qui se demande quel citoyen, s'il n'est pas un spécialiste technique, peut se prononcer sur un PAL et sur les règles d'aménagement : quel citoyen, s'il n'est pas un technicien expert en assurances, peut se prononcer sur le 2^e pilier, les différences du taux de coordination, du montant de coordination du taux de conversion, etc. etc.. ? Chers collègues et chers amis de l'UDC, vous les chantres des droits populaires, toutes les décisions, toutes les votations ont derrière elles des éléments extrêmement techniques. Toutes les décisions, toutes les votations ont derrière elles des réglementations. Trouvez-moi une décision que peut prendre un citoyen qui n'est pas soumise à un quelconque droit supérieur. Que ce soit le droit supérieur au niveau de sa commune, au niveau du canton, au niveau de la Suisse et là je n'irai pas plus loin même s'il y a encore des droits supérieurs internationaux. On a plus de problèmes à les respecter, mais c'est un autre problème.

Nous avons une démocratie au niveau suisse que beaucoup de gens nous envient, qui part de ce principe-là : le pouvoir est organisé en échelons, il y a pour tout un droit supérieur et il y a quelque chose qui permet de pouvoir contrer ce droit supérieur et dire une volonté différente, c'est les droits populaires. Et nous sommes tous les tenants de ces droits populaires. Nous les défendons tous. Je n'ai encore entendu personne ici dire que ce n'est pas normal que la population n'ait pas son mot à dire. Et en Suisse, c'est le droit supérieur, c'est le droit populaire. Nous votons donc sur des initiatives complexes et même si l'on peut imaginer que beaucoup de citoyens n'ont pas compris tous les engrenages et les enjeux techniques, nous respectons la votation populaire, et c'est le cas, nous devons le faire exactement aussi.

J'ai entendu beaucoup d'arguments, mais des arguments qui me laissent un tout petit peu pantois. On nous dit qu'on a 22% de conseils généraux et 78% d'assemblées communales. C'est vrai, mais j'aimerais juste savoir combien de citoyens sont sous un conseil général et combien sous une assemblée communale. Cela voudrait dire qu'on va enlever ou ne pas octroyer des droits à une majorité de la population parce qu'une majorité de petites communes ont ces possibilités-là. Et je le dis, notre réglementation et le travail de la commission délèguent ce droit autant à un conseil général qu'à une assemblée communale.

Parlons maintenant des délais, dont M. le Conseiller d'Etat nous a déjà parlé. J'étais quand même assez impressionné d'entendre ce qui se passe au niveau des recours et des avancements des différents projets. On en a parlé - M^{me} de Weck a parlé de 2005 pour la Ville de Fribourg -, certains plans se comptent non pas en années, mais en décennies, et ne sont toujours pas sous toit. J'entendais notre cher concitoyen Vincent Ducrot parler des aménagements de la place de la Gare à Lausanne et à Genève. Il disait : "Oui, oui on va le faire rapidement, mais dans 15 ou 20 ans parce qu'il faudra pouvoir régler toutes les oppositions". Effectivement, si on arrive à avoir un consensus à la base, on enlève les 2/3 de ces oppositions. Et si on rallonge un tel plan de 6 mois pour le soumettre à une assemblée communale ou pour le soumettre à un conseil général, laissez-moi rire de dire que ça va gêner les décennies que nous avons pour ces adoptions de plans. Je crois que nul n'a raison tout seul dans son coin de pays, nous sommes en Suisse dans un pays démocratique qui donne le droit à la population. Fribourg ne fait pas exception en Suisse, même si là nous tentons de faire exception à 24 contre 2 et nous devons respecter les droits populaires.

Je vous prie d'entrer en matière absolument et de suivre ce projet de loi.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le groupe Le Centre veut donner la parole aux citoyennes et citoyens lorsque ceux-ci ont quelque chose à gagner. Ici ce n'est pas le cas, on leur donne l'illusion d'un pouvoir de décision alors que la marge de manœuvre est minimale. Nous faisons confiance aux conseillers communaux pour refléter et défendre les avis de leurs citoyennes et de leurs citoyens.

Le groupe Le Centre veut éviter une bureaucratie incroyable. Le groupe Le Centre ne veut pas alourdir les procédures et promeut un Etat efficace. Le groupe Le Centre soutient une économie qui puisse se développer, car une économie florissante sert d'abord le citoyen. Le groupe Le Centre ne veut pas d'une pénurie d'habitations avec une explosion encore plus grande du prix des loyers.

À celles et à ceux qui soutiennent le même point de vue, de gauche et surtout de droite, je vous invite dès maintenant à refuser l'entrée en matière.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Auf den Tag genau 3 Jahre ist es her, seit wir mit einem Zufallsentscheid mit 1 Stimme Unterschied das Thema der Verschiebung der Kompetenzen im Rahmen der Bewilligung der Ortsplanungen hier im Grossen Rat beschlossen haben.

Ich war damals von diesem Vorgehen und Paradigmenwechsel nicht überzeugt. Heute bin ich es noch viel weniger. Ich möchte präzisieren, dass ich mich nicht grundsätzlich gegen eine zusätzliche Demokratisierung im Raumplanungswesen wehre. Aber eine weitere Verkomplizierung der Prozesse und Bewilligungsverfahren im heutigen Gesetzesumfeld der Raumplanung ist ganz einfach nicht angezeigt. Nach bald 10 Jahren des Inkrafttretens des neuen Raumplanungsgesetzes und im Hinblick auf die weiteren Verschärfungen mit dem RPG 2, ist es sicher nicht der Moment, im Kanton Freiburg weitere Verzögerungsmöglichkeiten in den Raumplanungsprozess einzubauen.

Gerade in der Wirtschaft, welche ich als Direktionsmitglied des Freiburger Arbeitgeberverbandes vertrete, setzen wir uns dafür ein, dass die Raumplanungs- und Baubewilligungsverfahren vereinfacht werden und beschleunigt werden. Mit dem heute vorliegenden Gesetz schlagen wir einen Weg ein, der genau die gegenteiligen Effekte erzeugt und zu weiteren Verzögerungen führt.

Ich gebe euch noch ein Beispiel unserer Gemeinde Plaffeien, welche leider extrem lange Bewilligungsverfahren durchläuft mit den 4 Ortsplanungen der fusionierten Gemeinde. Teils wurden die Ortsplanungsrevisionen vor mehr als 15 Jahren gestartet. Die Arbeiten waren sehr langwierig, zäh und immer wieder wurden aufgrund der langen Dauer der Prozesse auch neue Themen eingebunden, von welchen beim Start der Revision noch niemand geredet hatte.

Wir haben - wie viele andere Gemeinden ebenfalls - somit jegliches Interesse, dass die Ortsplanungen endlich zügig und rasch abgeschlossen werden können. Eine Schlussabstimmung anlässlich einer Gemeindeversammlung, an der Partikularinteressen zu einem umstrittenen Thema zu einer Ablehnung einer Ortsplanungsrevision führen können, ist in dieser Optik aus meiner Sicht nicht die zielführende Vorgehensweise.

Noch ein Wort zu Kollege Dorthe: Die Legitimierung gegenüber der Raumplanungsdirektion ist bestimmt nicht grösser, wenn ein Gemeindeversammlungsbeschluss vorliegt, so klar er auch sein möge. Denn die Entscheidungsgrundlagen der Raumplanungsdirektion im Ortsplanungsbewilligungsverfahren sind ja schliesslich nicht die Resultate einer Gemeindeversammlungsabstimmung - die ja auch gefärbt sein können von Partikularinteressen - sondern die Raumplanungsdirektion muss sich im Rahmen der Bewilligungsverfahren an die gesetzlichen Grundlagen halten.

Setzen wir also heute die richtigen Grundlagen und treten wir nicht auf diesen Gesetzesentwurf ein.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Ich möchte zuerst allen Intervenierenden danken für die Qualität der Debatte. Man hat mich vorgehend gefragt, wie es wird. Ich habe meinen Mitarbeitenden, die an einer demokratischen Diskussion Interesse haben, empfohlen dabei zu sein. Wir haben eine grundsätzliche Debatte zu einer grundsätzlichen Frage, und ich finde es bemerkenswert, dass wir die hier in einer einigermaßen gesitteten Weise führen können mit einem Austausch von Argumenten. Man kann verschiedene Positionen haben.

Der Staatsrat hat sich nicht leicht getan mit seinem Vorschlag. Er war, wie bereits im Einführungsvotum gesagt, ursprünglich gegen die Motion. Er hat nach eingehender Diskussion schlussendlich den Gesetzesentwurf verabschiedet, den er Ihnen heute vorlegt - mit Überzeugung, weil er in einer Güterabwägung davon ausgeht, dass die positiven Auswirkungen des Gesetzes gegenüber den negativen Auswirkungen überwiegen. Man kann das verschieden abwägen, das gehört zur Politik und das gehört auch zu einer demokratischen Debatte.

Je remercie tout particulièrement le motionnaire Sébastien Dorthe pour ses remerciements, que je fais suivre à toute l'équipe du SeCA. Vous avez parlé de la qualité du dossier, indépendamment de ce qu'on peut en penser politiquement mais en termes de qualité législative du dossier, il y a un très gros travail derrière pour essayer de prendre avec les choses, une inspiration aussi de ce qui se fait ailleurs, pas en copiant ce qui se fait ailleurs mais en reprenant ce qui fonctionne ailleurs et en essayant d'adapter un petit peu les choses dans le contexte cantonal, dans la mesure où chaque canton a son contexte juridique propre qui ne permet pas de faire du copier-coller des dispositions d'autres cantons - ou pas toujours en tout cas - pour le faire. Je fais suivre les remerciements à M. Ramuz et son équipe du SeCA qui sont aujourd'hui ici avec nous et qui ont fait un très, très gros travail dans le sens de la motion qui a été adoptée par le Grand Conseil il y a trois ans.

Petite remarque annexe : je recommanderais une certaine prudence dans l'utilisation de l'argument selon lequel un objet soutenu par beaucoup de personnes a plus de chances dans une voie de droit qu'un objet soutenu par peu de personnes, ce qu'a relevé aussi le député Bürdel il y a quelques minutes. Ce n'est pas le nombre de personnes qui fait la qualité du dossier, c'est évidemment la qualité du dossier en tant que telle, même s'il est vrai que des démarches participatives, qu'elles soient faites sous forme de démarche participative classique comme on les connaît ou sous la forme de délégation de compétences à des législatifs, permettent un débat un peu plus large, des questions critiques un peu plus importantes, ce qui généralement contribue à la qualité du dossier, et donc aussi à ses meilleures chances. Ce n'est pas à cause du nombre de personnes en tant que tel, mais bien parce que le débat pèse : un dossier qui n'est pas bon, qui est illégal, qu'il vienne de l'exécutif ou du législatif, sera évidemment traité de la même manière par les services respectivement par un tribunal qui sera saisi le cas échéant par le dossier. Un tout petit peu de prudence avec cet argument, mais par ailleurs cela ne change rien à la position du Conseil d'Etat.

Zu Grossrat Tschümperlin: Der Gemeinderat muss sich an die Vorgaben halten, eine implizite Gemeindelegislative nicht. Ich finde das ein etwas lockeres Argument. Wir haben andere, komplexe Materien, zum Beispiel im Bereich des Trinkwassers, des Abwassers etc., wo die Gemeindeversammlungen zum Teil hochkomplexe Reglemente verabschieden - Sie haben das auch gelernt. Wir haben natürlich Einsprachen der Gemeindelegislativen da und dort zu entscheiden. Ich könnte aber statistisch nicht feststellen, dass wir weniger Einsprachen haben zu den Bereichen, wo die Exekutive Beschlüsse fällt im Bereich der Raumplanung, wenn man sich an die letzten Jahre erinnert und die entsprechenden Wege bis zum Kantons- oder zum Bundesgericht anschaut.

Die Behauptung, es sei zu kompliziert: Ja es wird am Anfang ein bisschen Zeit brauchen, um sich einzuarbeiten, aber das hat für andere Materien auch gegolten, wo sich die Gemeindelegislativen ebenfalls einarbeiten mussten. Das hat Grossrat Rey insbesondere erwähnt. Es gibt nicht nur die Raumplanung als komplexe Materie, die man der Legislative anvertrauen kann oder nicht.

Au député Morel, sur un élément particulier sur la procédure de référendum et d'initiative qu'il a évoquée d'une manière plus particulière, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il faut une certaine conséquence et que le transfert de compétences vers les législatifs, quand il s'agit de législatifs sous forme de conseils généraux, doit aller de pair pour des raisons de cohérence avec le système que nous connaissons actuellement sur les autres objets que traitent les conseils généraux en termes d'allocations de droits démocratiques, ce qui vaut pour d'autres domaines où cela ne pose d'ailleurs pas de problèmes majeurs aujourd'hui dans le canton de Fribourg. On ne peut pas séparer les choses, c'est un paquet qui est cohérent en tant que tel.

Au député Kolly, une petite remarque. Vous avez critiqué le travail de la commission. Je prends cela pour ma casquette parce que la commission n'a pas changé grand-chose au projet du Conseil d'Etat. C'est donc bien implicitement le Conseil d'Etat que vous critiquez dans sa prise de position. Je décharge volontiers la commission de toute responsabilité dans ce sens-là. Par ailleurs, cela me permet de saisir l'occasion pour rappeler - ce que j'ai fait en allemand au début - que le Conseil d'Etat se rallie intégralement au projet bis de la commission qui n'a pas changé significativement l'orientation du projet sur un certain nombre de points plutôt formels.

Dernière chose au député Rey et à plusieurs députés qui ont évoqué le sujet. Il n'y a pas significativement moins de voies de droit quand on transfère le pouvoir au législatif. Par contre, il y a plus de solidité dans les procédures qui suivent pour les raisons déjà évoquées dans le commentaire fait au député Dorthe, c'est-à-dire que si vous avez soit des processus participatifs comme on les connaît aujourd'hui, hors système démocratique, mais qui sont quand même des processus participatifs, ou si vous avez des discussions dans des législatifs plus larges, la probabilité que vous modifiiez votre projet en fonction des questions critiques qui permettent d'améliorer les choses est un peu plus élevée et conduit donc à des capacités de résistance un peu plus forte dans les procédures futures. Ce n'est pas le nombre en tant que tel qui diminue beaucoup. En comparaison, des cantons qui ont les compétences législatives ne connaissent pas moins de progression du nombre d'oppositions et de recours que notre canton, par contre la qualité des processus peut gagner.

Sur ces différentes considérations et en évitant de répéter les considérations de principe de mes remarques liminaires, je vous recommande de suivre la position du Conseil d'Etat et d'entrer en matière.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je relève la qualité du débat, comme M. le Représentant du Gouvernement. Je ne vais pas rajouter grand-chose, je crois que tout a été dit. Je crois que les avis sont déjà formés, donc je réitère le fait de vous appeler à voter contre l'entrée en matière.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Merci pour ces différentes prises de parole. Même si, effectivement, à priori tous les avis sont déjà faits et tout le monde sait ce qu'il va voter, je me permets quand même de relever 2-3 éléments encore, dans la mesure où les débats qu'on a eus maintenant reflètent aussi les débats qu'on a eus en commission au niveau de l'entrée en matière. Et justement de l'entrée en matière et non pas de la non-entrée en matière. Je remercie à ce propos notamment le député Kolly qui a relevé le fait qu'il a pris connaissance des procès-verbaux des séances de commission, je pense qu'il y en a

aussi d'autres. Vous avez pu vous rendre compte qu'en fait, au sein de la commission, aucune demande de non-entrée en matière n'a été déposée. Bien au contraire, même les membres de la minorité qui déposent maintenant une demande de non-entrée en matière ont textuellement, oralement aussi, relevé le fait qu'il fallait entrer en matière, qu'il fallait aller de l'avant, mais réservaient par contre évidemment leur décision pour le vote final par la suite. L'entrée en matière n'a donc pas été combattue en commission. La commission était unanime sur la question qu'il fallait entrer en matière, qu'il fallait commencer à examiner la question qui était la volonté du Grand Conseil lorsqu'il avait tranché - on a déjà eu tout ce débat-là lors de la transmission de la motion - pour aller de l'avant, cela me semble quand même important de le souligner encore une fois ici.

Après, par rapport à quelques éléments qui ont été relevés, j'ai eu un moment de doute tout d'un coup lorsque j'ai entendu nos collègues Dorthe et de Weck, en me demandant s'il fallait intégrer le PLR ou leur proposer la carte du PS tellement j'étais d'accord avec les arguments développés. Cela étant, je prends aussi note de l'autre partie du groupe PLR qui est plus critique par rapport à ce qui a été proposé par le Conseil d'Etat et par la commission. Je note toutefois qu'on entend beaucoup le mot "confiance" : d'un côté, on dit que ce n'est pas un signe de défiance envers la population, mais il faut faire confiance aux autorités. Moi, j'estime quand même qu'une autorité doit aussi servir d'exemple, donc si on demande la confiance de la part de la population, il faut aussi pouvoir accorder cette confiance à la même population.

Je note ici aussi quand même notamment les interventions de certains représentants du groupe Le Centre : on parle de citoyen, de Bürger, et c'est une manière de voir les choses. On peut aussi voir les choses sous la forme de Mitbürger, Mitbürgerin, concitoyen et concitoyenne, et cela traduit aussi le cœur du sujet d'un point de vue peut-être un peu plus philosophique mais surtout plus démocratique, plus politique, de savoir si en fait on estime que les autorités savent mieux que tout le monde. C'est un élément absolument central, et cela a été relevé aussi par le groupe Le Centre : l'aménagement du territoire est une question fondamentale et quant à cette question fondamentale, on dit "non, là c'est les autorités, à savoir les exécutifs qui savent mieux que nos concitoyens". Je prends note qu'à priori, il y aura une majorité dans cette direction-là, c'est quand même assez étonnant. En même temps je me réjouis d'entendre les louanges des représentants qui vont soutenir la non-entrée en matière sur le travail de l'exécutif, notamment de la Ville de Fribourg au niveau de l'aménagement du territoire et la confiance qu'ils portent à ce même exécutif sur cette question-là.

Voilà, j'ai terminé avec ces quelques considérations.

- > La minorité de la commission propose de ne pas entrer en matière.
- > Au vote, l'entrée en matière est refusée par 64 voix contre 40. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'entrée en matière:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 40.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP),

Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 64.*

S'est abstenue:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2023-GC-205

Plan d'action contre les pollutions de cours d'eau

Auteur-s:	Zurich Simon (PS/SP, FV) Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	08.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4028)
Développement:	08.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4028)
Réponse du Conseil d'Etat:	20.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3886)

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/PVL/FDP/GLP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis agriculteur, président de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) et vice-président de l'Union suisse des paysans (USP). Je m'exprime en tant que coauteur du postulat et je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Par le biais de ce postulat, nous voulons sensibiliser et renforcer les actions du canton dans la lutte contre les pollutions. C'est un problème qui touche beaucoup de monde. Mon intention n'est pas d'opposer qui que ce soit. Je sais en effet trop bien que la sensibilisation doit encore être renforcée. Certains acteurs sont très contrôlés et ont des contraintes importantes, et d'autres sont juste incités par l'Etat à faire attention.

Ce postulat a aussi comme objectif de mettre le doigt sur les lacunes dans le système de contrôle. Je vous rappelle qu'on ne trouve que ce que l'on cherche. Par exemple, un dégât sur la faune pourrait aussi être causé par une matière active non recherchée.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat liste tout ce qui a déjà été entrepris, y compris les mesures de prévention qui ont été mises en place pour éviter des pollutions. Il explique également le système de sanctions.

Le Conseil d'Etat nous propose de fractionner le postulat. Les éléments proposés dans son rapport me conviennent, en particulier le point sur la "proposition si nécessaire d'un plan de mesures complémentaires et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre". Je vois ici une ouverture qui va dans le sens de notre postulat, à savoir la possibilité de reprendre des points qui seraient rejetés dans le cadre du contre-projet. En effet, dans le cas où le rapport mentionnerait cette mesure utile voire nécessaire, le "renforcement de la communication à l'attention des personnes exploitant une infrastructure à risque" pourrait être repris.

Vous l'avez compris, je me rallie à la proposition du Conseil d'Etat et vous invite à en faire de même, c'est-à-dire à accepter le fractionnement, donc soutenir la première partie, ce qui revient à accepter le contre-projet proposé.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts : je suis secrétaire d'une plateforme regroupant diverses organisations actives pour la protection des eaux, notamment la Fédération suisse de pêche, l'Association des professionnels de la protection des eaux et le WWF.

Tous les trois jours, un cours d'eau est pollué dans notre canton. Ce chiffre est ahurissant. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne d'ailleurs que la récurrence des pollutions est stable à ce niveau très élevé ces dernières années et que le nombre de poissons récoltés morts est en augmentation.

Les ruisseaux, rivières et lacs de notre canton sont sous forte pression. Selon une étude de l'Institut fédéral des sciences et technologies de l'eau, publiée cette année, la plupart des ruisseaux présentent des déficits considérables de leur état écologique. Plus de 65% des espèces de poissons sont menacées de disparition dans notre pays.

Les images de poissons morts, de ruisseaux pleins de mousse, des interventions des pompiers choquent. Il en va de la crédibilité des autorités cantonales d'apporter des réponses convaincantes à ces pollutions à répétition.

Il y a aujourd'hui un véritable problème et les analyses proposées par le Conseil d'Etat sont tout à fait bienvenues. Je remercie donc le Conseil d'Etat d'être prêt à examiner cette question. La proposition de fractionnement représente un compromis avec lequel nous pouvons vivre. Vu l'ampleur des atteintes à l'environnement ces dernières années, il paraît néanmoins évident qu'un plan de mesures concrètes sera nécessaire. Le cas échéant, j'invite donc le Conseil d'Etat à évaluer si les mesures proposées dans le cadre du présent postulat peuvent être mises en œuvre et complétées par d'éventuelles autres mesures pertinentes.

Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, qui a examiné ce postulat avec beaucoup d'intérêt.

Pour notre groupe, il est évident que des mesures de protection des cours d'eau sont nécessaires, que la description de la situation actuelle ne suffit pas et qu'il y a lieu d'identifier des mesures complémentaires pour encore améliorer ces protections. Dans ce sens, nous avons été un peu déçus par cette manière de fractionner. On comprend bien sûr le fractionnement d'un mandat, car un mandat par nature ne peut être que fractionné ou refusé. On comprend le fractionnement d'une motion, car il se peut qu'il y ait des bases légales à ne pas modifier. En revanche, le fractionnement d'un postulat est un peu particulier. Il nous semblait qu'il était possible, dans le cadre d'une étude, d'envisager l'ensemble des mesures proposées par les postulants.

Dans ce sens, nous n'allons pas nous opposer à ce fractionnement. Cependant, nous invitons le Conseil d'Etat à reprendre un maximum d'éléments, notamment d'éventuelles mesures complémentaires. Comme cela a été dit par les postulants, les mesures de communication ciblée peuvent être tout à fait pertinentes et pourraient mériter d'être considérées dans le cadre de ce postulat.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s avait imaginé soutenir ce postulat dans son entier, mais va se rallier à la contre-proposition. Il va donc accepter le fractionnement, puis la première partie.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis agriculteur dans la Broye et m'exprime au nom du groupe Le Centre.

L'établissement d'un plan d'action contre les pollutions de cours d'eau est une fausse bonne idée. La Suisse, château d'eau de l'Europe, possède une qualité d'eau exceptionnelle que beaucoup de pays peuvent nous envier. Nos fleuves, rivières et ruisseaux sont souvent trop propres, aux dépens de la faune. En effet, les poissons, et c'est l'une des causes de leur diminution, ne trouvent parfois plus assez de nourriture dans leur milieu naturel.

Une pollution, c'est une pollution de trop ! Dans notre canton, les procédures d'alerte sont bien rodées et efficaces. Le nombre de cas à impact élevé reste limité grâce aux mesures d'anticipation prises en amont, notamment le contrôle quadriennal de l'ensemble des exploitations agricoles comprenant 13 points de contrôle. Les sanctions en cas d'infraction sont lourdes et dissuasives. J'en sais quelque chose : en 2012, j'ai été prévenu, puis acquitté pour délit contre la loi fédérale sur la protection des eaux, en l'occurrence un épandage de lisier prétendu non conforme.

Ce postulat va créer une usine à gaz dans un domaine déjà très réglementé et cadré. Afin de ne pas remettre une couche de travail dans une administration déjà bien chargée, le groupe Le Centre rejettera ce postulat superflu. En cas d'acceptation, nous soutiendrons le contre-projet du Conseil d'Etat en acceptant le fractionnement.

Berset Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Notre groupe est divisé sur ce postulat. Une partie le refusera car elle estime que les contrôles du SEn déjà mis en place sont suffisants et ne veut donc pas de contrôles supplémentaires. Certaines normes ont déjà changé : on demande par exemple de plus en plus fréquemment de construire des digues ou des bacs de rétention lors de nouvelles constructions. Elle pense qu'une grande partie de ces pollutions annoncées est souvent le fait d'erreurs humaines, comme par exemple la pollution des TPF il y a quelques années. Malheureusement, ce ne seront pas des contrôles supplémentaires qui apporteront la solution.

L'autre partie de notre groupe est plus compatissante envers ce postulat. Elle pense que nous pouvons améliorer l'état de nos cours d'eau. Les petits cours d'eau constituent la majeure partie des 65'000 km du réseau hydrographique suisse et abritent une faune diversifiée. Mais nombre d'entre eux sont fortement impactés par des dégradations dues à l'activité humaine. Presque un quart de ces cours d'eau est enterré ou a subi des altérations de la structure et de la morphologie du lit de la rivière, et il y a une proportion élevée de surfaces agricoles dans les bassins versants. Cela a pour conséquence des déficits de leur état écologique. Ceux-ci ne peuvent donc plus remplir leur fonction d'habitat pour la faune aquatique, ou alors uniquement de manière restreinte. Cette partie du groupe acceptera le postulat ou le fractionnement.

Par contre, notre groupe se rejoint sur deux points : nous sommes en faveur d'un renforcement de la communication à l'intention des personnes exploitant une infrastructure à risques et nous sommes contre le renforcement des sanctions.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Le rapport du Conseil d'Etat mentionne qu'il existe déjà plusieurs mesures appliquées en cas de pollutions des eaux et du sol. Différents services de l'Etat sont sollicités et le service en cas de pollutions notamment assure une assistance 24h/24. Sur le terrain également, différentes mesures sont appliquées : d'une part, la mise à jour du cadastre des eaux industrielles ; d'autre part, au niveau agricole, les exploitations sont contrôlées sur une période de quatre ans, justement pour veiller à un potentiel d'assainissement. Au niveau des entreprises et des chantiers, le Service de l'environnement réalise des contrôles dans le cas de risques marqués de pollution ou, sur les grands chantiers, de manière aléatoire. En plus de ces mesures, la législation et les directives restent en vigueur.

En conclusion, considérant la planification et les mesures concrètes mises en place pour la protection des eaux, avant d'établir des mesures complémentaires, il est indispensable d'effectuer d'abord la synthèse de ces dernières années. En effet, une première synthèse, un premier rapport, permettra d'obtenir le résultat des mesures appliquées. Nous pourrons ensuite décider du plan d'action et des mesures complémentaires.

Ainsi, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra à l'unanimité le fractionnement du postulat.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Es wird etwas rascher gehen als das letzte Geschäft. Ich danke besonders den beiden Postulanten für das Eintreten auf den Vorschlag des Staatrates.

Je remercie les deux postulants pour leur entrée en matière sur la proposition du Conseil d'Etat. A la suite des évocations plus précises des députés Glauser et Zurich, je peux confirmer ce qui découle également de la réponse du Conseil d'Etat : s'il devait s'avérer pertinent de prévoir un plan de mesures, nous sommes prêts à évaluer la pertinence des mesures proposées par les postulants, en particulier le renforcement des mesures prises dans les infrastructures critiques. Cela va également dans le sens des remarques du député Nicolas Berset, du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a notamment insisté sur les propriétaires d'infrastructures critiques et sur la communication à l'intention de ces propriétaires.

Cela me permet de faire directement le lien avec la critique du député Grandgirard. Celui-ci estime que nous tapons une fois de plus sur l'agriculture. Or, c'est précisément le contraire. Vous pourrez difficilement soupçonner le député Glauser, si l'on considère ses autres fonctions, d'en vouloir à l'agriculture. Cela me semble un procès d'intention discutable vu la longue histoire du député Glauser dans différentes institutions. C'est précisément parce que l'on touche à d'autres domaines qu'à l'agriculture qu'une certaine importance a été donnée à ce problème de pollutions. Prétendre que ces pollutions arrivent ainsi et que nous ne pouvons lutter contre elles me semble un peu téméraire.

Je remercie, dans ce sens-là, les différents intervenants qui soutiennent la position du Conseil d'Etat, notamment le groupe VERT·E·S et allié·e·s et le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux qui vont dans la même direction. Vu le peu de remarques, je n'ai pas d'autres commentaires à apporter. Cela me permet de raccourcir les débats et ainsi d'œuvrer dans le sens d'une gestion durable de notre temps.

> Au vote, le fractionnement de ce postulat est accepté par 54 voix contre 26. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL /

FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 54.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 26.*

> Au vote, la prise en considération du premier volet de ce postulat (accepter le postulat selon les grandes lignes du contre-projet) est acceptée par 58 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du premier volet:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 58.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 25.*

S'est abstenu:

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la prise en considération du deuxième volet de ce postulat (évaluation des mesures telles que décrites dans la réponse du Conseil d'Etat) est refusée par 63 voix contre 20. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du deuxième volet:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 20.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 63.*

S'est abstenu:

Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2024-DIME-62**Cadence à la demi-heure sur la ligne Palézieux-Fribourg & Fribourg-Palézieux (rapport sur postulat 2020-GC-19)**

Représentant-e du gouvernement: **Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**

Rapport/message: **20.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3751)**

Discussion

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre mais également à titre personnel, étant auteur du postulat "Cadence à la demi-heure sur la ligne Palézieux-Fribourg & Fribourg-Palézieux".

Celui a été accepté à l'unanimité. Je me souviens néanmoins que lors des débats sur sa prise en considération en 2020, certains s'inquiétaient des répercussions négatives que pourrait avoir cette cadence sur la ligne Bulle-Berne. On constate aujourd'hui que cette ligne reliant la Gruyère à Berne n'est pas péjorée dans l'horaire 2025. La solution proposée répond à la demande du postulat et surtout offre des possibilités supplémentaires aux gens du Sud fribourgeois de relier Fribourg avec plus de flexibilité. Nous aurons toujours l'IR qui fait le trajet en 35 minutes et les S41-S40 qui effectuent le même trajet en 44 ou 45 minutes. Même si cela n'est pas une conséquence liée à l'acceptation du postulat, il y a une modification fondamentale :

pour se rendre de Châtel-St-Denis à Palézieux, les usagers devront prendre un bus. A titre personnel, ayant vécu plusieurs suppressions de trains ces cinq dernières semaines, je peux affirmer que cette solution de bus me convient très bien.

Je mettrais néanmoins un petit bémol bien que je sois satisfait de la solution proposée : les lignes supplémentaires n'offrent pas de réelle correspondance avec la ligne TPF puisqu'elles ne laissent qu'une à deux minutes. C'est un temps très restreint. J'espère qu'à l'usage, comme on me l'a laissé entendre, une petite adaptation sur le Palézieux-Bulle puisse être réalisée afin d'avoir des correspondances quasi parfaites avec un gain de deux à trois minutes. Si tel n'est pas le cas, je ne vous en tiendrai pas rigueur, Monsieur le Conseiller d'Etat. Il est évident que cela ne sera pas facile à réaliser.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à la réalisation de ma demande. Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport, tout comme moi.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe si ce n'est que je suis veveysan.

L'horaire 2025 péjore grandement le trafic des grandes lignes et le trafic régional, notamment en Suisse occidentale mais aussi au sud du canton dont les 20'000 habitants et une démographie dynamique n'ont pas tellement d'intérêt aux yeux des décideurs. L'une des modifications importantes ne permet plus de relier de manière compétitive Châtel-St-Denis à Fribourg en train. Certes, quelques améliorations, comme nous précise le rapport, sont prévues, comme par exemple une meilleure cadence entre Palézieux et Fribourg et retour, ce qui répond au postulat de Monsieur Mesot. Mais la ligne Bulle-Châtel-St-Denis-Palézieux étant ce qu'elle est, il n'est plus possible de relier le bassin veveysan à Palézieux pour prendre toutes les correspondances des CFF.

Aussi, il a bien fallu trouver une solution, une compensation. Une nouvelle ligne de bus palliera ce manque et cet effet problématique du nouvel horaire. Ainsi, nos autorités ont pris leurs responsabilités. Cela permettra aux Veveysans d'avoir une desserte acceptable mais cela créera un surcoût. Personnellement, je salue cette décision, comme Monsieur Mesot, mais cela ne s'est pas fait sans gros soucis. Cela ne met surtout pas en valeur la ligne ferroviaire Bulle-Châtel-St-Denis-Palézieux, où de gros investissements ont été faits par les TPF, notamment dans les gares des deux chefs-lieux.

Même si la mise en place d'un nouveau service de bus entre Châtel-St-Denis et Saint-Martin, de quelques bus supplémentaires vers la Haute Veveyse et bien que Palézieux soit également relié directement à Vevey une fois par heure dans les deux sens par un train régional, le nouvel horaire, sans une intervention et des efforts sans relâche de nos autorités, aurait été une catastrophe pour la Veveyse en particulier.

Conscient que ces efforts correspondent aux attentes des voyageurs et que le rapport répond aux demandes du postulant Monsieur Mesot, le groupe socialiste en prend acte.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

N'utilisant pas ou que très peu ce type de transports publics, j'ai découvert, en lisant ce rapport, à quel point l'élaboration des horaires peut être complexe !

Je retiens que pour nous rendre de ma commune à Fribourg en passant par Palézieux, nous n'avions que peu de possibilités. Depuis, et en consultant l'horaire 2025, c'est déjà mieux ! Je remercie donc l'auteur de ce postulat qui a permis cette modification très utile aux Veveysans qui se rendent régulièrement à Fribourg.

Je remercie également le Conseil d'Etat qui permet aux districts périphériques de trouver des avantages dans les diverses modifications des horaires. Ayant régulièrement des discussions avec les syndicats glânois, je sais qu'eux aussi apprécient les changements de l'horaire 2025.

Le développement de l'offre entre Fribourg et Palézieux, retracé au point 3 du présent rapport, ne peut que satisfaire pleinement les utilisateurs de ma région. Certes, il reste quelques arrangements dans les diverses correspondances, mais selon les spécialistes, ceci va gentiment s'arranger. Des bus ou des départs modifiés de quelques minutes vont remédier à cette problématique.

En conclusion, ce rapport correspond pleinement à l'étude demandée par le motionnaire. Je ne peux que vous encourager, comme le groupe Le Centre, à prendre acte de ce rapport. Je remercie également les CFF pour les différentes analyses effectuées en collaboration avec les cantons concernés.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas d'intérêt avec cet objet si ce n'est qu'il m'arrive parfois de prendre le train à Palézieux.

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration. Nous nous réjouissons que le changement d'horaire 2025 améliore l'offre ferroviaire à Palézieux et permette ainsi une liaison entre

Palézieux et Fribourg trois fois par heure. Nous saluons également l'introduction de la ligne de bus évoquée par mes préopinants.

En m'intéressant à l'horaire 2025 pour la ligne que j'utilise le plus, à savoir le Regio entre Romont et Fribourg, j'ai été satisfait de constater que la cadence à la demi-heure sera étendue aux soirées et aux week-ends, ce qui est très important si l'on veut se déplacer en transports publics en dehors des heures de bureau.

L'horaire 2025 ne fait bien entendu pas que des gagnants, surtout en Romandie, et il reste primordial de défendre l'offre existante et de la développer. Développer l'offre est en effet un paramètre crucial pour favoriser le transfert modal.

On s'accorde tous, ou presque, à dire que la construction ou l'extension de routes et d'autoroutes induit une augmentation du trafic. De la même manière, le développement de l'offre en transports publics amène davantage de personnes à les utiliser.

Je remercie encore le Conseil d'Etat pour son rapport.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ainsi qu'à titre personnel. Mes liens d'intérêts : je suis président de la Commission Transports de la Veveyse et également syndic de Granges.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat d'avoir tenu compte des demandes qui figuraient dans le postulat. Il n'a pas de remarques particulières à formuler.

A titre personnel, je constate que dans deux mois, la bise, les impôts et trois trains par heure arriveront de Fribourg jusqu'en Veveyse. Enfin pas tout à fait puisque Palézieux est en terre vaudoise, mais c'est bien la gare principale pour notre district. Cependant, comme le mentionne le rapport, aucun bus ni train en provenance du district de la Veveyse ne sera en correspondance avec ces deux nouveaux trains. Autant dire que sauf si l'objectif du Conseil d'Etat est d'encourager les Veveysannes et les Veveysans à se rendre en voiture à Palézieux, cette offre ne sera pour l'instant pas très utile en termes de report modal.

Puisque le rapport fait mention d'une amélioration de la ligne Palézieux-Bulle qui permettrait justement d'assurer cette correspondance, je me permets de poser la question suivante au Conseil d'Etat : quel est l'horizon de ces améliorations ? Je suis néanmoins conscient que cela n'était pas tout à fait l'objet du rapport puisqu'à l'époque de son dépôt, l'horaire 2025 n'était pas connu.

Je me permets de poser deux ou trois questions supplémentaires au cas où vous auriez la réponse, Monsieur le Conseiller d'Etat. Cela me permettra de nous épargner une question parlementaire.

1. Sur quel budget sont pris les montants pour financer le bus supplémentaire entre Palézieux et Châtel-St-Denis ?
2. Quelles sont les conséquences de ce financement supplémentaire sur d'éventuels projets, soit en termes de trafic voyageurs si ce budget-là est utilisé, soit en termes d'investissements si celui-ci est touché ?
3. Quel est l'impact sur le taux de couverture potentiel de la ligne ferroviaire Palézieux-Bulle de ce nouveau bus et quelles seront les conséquences s'il est constaté que ce taux de couverture baisse et ne suffit plus à garantir la cadence à trente minutes ?

Hormis cela, j'ai pris connaissance de la vision 2050 du canton, que vous avez annoncée tout à l'heure et qui concerne aussi la desserte de la gare de Palézieux et notamment cette cadence à trente minutes. Je tiens à vous remercier pour les améliorations qui y seront apportées.

Si je salue certains éléments, je vais néanmoins être très attentif aux détails car c'est souvent là que le diable se cache. Je vous remercie pour ce rapport. J'en prends acte, de même que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Vu la brièveté du débat, je pourrai prendre le seul train par heure qui me ramènera en Veveyse.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, pour vos commentaires bienveillants sur la réponse au postulat et le rapport au postulat. Je remercie particulièrement le postulant Mesot, avec lequel nous avons eu plusieurs échanges. Un certain temps s'est écoulé entre le dépôt du postulat et la rédaction du rapport. Mais cela est parfaitement normal lorsqu'on parle de chemins de fer, d'offres ferroviaires et surtout lorsqu'il s'agit d'infrastructures ferroviaires en discussion.

Je vous remercie de vos remerciements et particulièrement le député Mesot pour sa mansuétude sur les deux à trois minutes. Nous y travaillons. Vous savez que les horaires sont évolutifs. L'horaire 2025 est basé sur une offre existante, en principe définie entre les cantons. Ceux-ci se sont opposés à la première version pour avoir une version améliorée, plus évolutive. On appelle cela consciemment un "horaire de chantier". C'est un choix de communication des cantons romand. Ils montrent ainsi que l'horaire est dû à l'état du rail moins bon en Suisse occidentale qu'en moyenne suisse. En découlent des retards et d'autres éléments concrets que je vous épargnerai. Néanmoins, une évolution est possible au gré de cet horaire. L'offre dite 35 est un élément-clé pour ce réseau. Celle-ci devrait permettre quelque chose de différent. Elle ne sera cependant pas

réalisée avant la fin des années 2030 ou le début des années 2040, le temps que toutes les infrastructures nécessaires soient en place. Je pense notamment à la fin du chantier de la gare de Lausanne. En revanche, nous serons, pendant une quinzaine d'années, sur un horaire progressif qui nous permettra de tenir compte de petites évolutions et de gagner par-ci par-là des petites minutes. L'effort sera ainsi fait. Je n'ai pas de garantie de succès sur la vitesse de réalisation de cet élément mais nous y travaillons.

Le député Berset a évoqué à juste titre qu'il s'agit d'un travail commun sur toute la Suisse romande. Nous avons travaillé sur nos éléments cantonaux. Le cas de Palézieux est un peu particulier : bien qu'il se trouve en territoire vaudois, les deux tiers des gens qui prennent le train à Palézieux sont des Fribourgeois. En matière ferroviaire, si nous ne travaillons pas en étroite collaboration avec nos voisins, nous allons dans le mur. Cela fait partie de nos pratiques et de nos échanges courants. Cela vaut pour les cantons de Vaud, de Berne et de Neuchâtel sur la ligne Berne-Neuchâtel.

Je répondrai comme suit aux questions très précises du député Michellod :

- > Le lien entre les deux lignes et la non-compatibilité entre les lignes et le train à Palézieux : je répondrai à la boutade par une boutade en disant que mes services secrets de la DIME ont observé un vénéré syndic veveysan aller à pied à la gare de Palézieux depuis sa commune de résidence. Nous encourageons donc la mobilité douce avec ce genre d'horaire. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette voie même si, j'en conviens, il y a des balades plus attrayantes en Veveysse.
- > Quel budget ? Il s'agit du budget TRV comme fonctionnement concernant les sous-budgets de chacune des compagnies. Pour les gens qui se trouvent dans la Commission des finances et de gestion, nous sommes ici sur du TPF : il s'agit de la sous-rubrique TPF du budget de fonctionnement des commandes de TRV, avec les effets sur les communes vu le financement commun.
- > Les conséquences sur d'éventuels projets : vous avez sans doute constaté, si vous avez déjà lu le budget 2025, qu'il y a une augmentation relativement importante du budget sur le poste que je viens d'évoquer dans la réponse à la question précédente. Cela est notamment dû aux effets de mesures compensatoires sur l'horaire 2025. Cela vaut pour le canton de Fribourg et le canton de Vaud. Nous avons essayé de négocier avec la Confédération une certaine mansuétude dans l'interprétation des taux de couverture pour éviter trop de surcoûts, même s'il y en a. Cela est normal lorsqu'on met en place une ligne de train et une ligne de bus en parallèle. Par la force des choses, cela coûte plus cher et cela est moins efficace. C'était cependant la seule manière d'assurer le nœud de Palézieux dans les conditions temporaires données. Cela répond indirectement à la dernière question.
- > Quel est l'impact sur le taux de couverture potentiel ? C'est un peu tôt pour répondre à cette question. Nous sommes dans un contexte général où la Confédération et sa ministre des finances ont eu la bonne idée de proposer aux cantons d'augmenter le taux de couverture nécessaire pour la prise en charge de certaines lignes par la Confédération. Les cantons, y compris Fribourg, vont tout faire pour s'opposer à cette mesure, qui prêterait considérablement le canton de Fribourg dans ces zones plus périphériques. Si vous passez d'un taux de couverture A à un taux de couverture A+25% et que tout ce qui se situe en-dessous n'est plus subventionné par la Confédération, il restera deux possibilités pour le canton : soit on ferme la ligne, soit on demande aimablement au Grand Conseil des montants supplémentaires pour compenser la part de la Confédération qui n'est plus versée. Il s'agit d'un simple transfert de charges de la Confédération que cette dernière vend comme mesure d'assainissement. Cela est un peu grossier mais c'est un autre débat.
- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election judiciaire 2024-GC-209

Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Singine 50%

Rapport/message: 11.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3769)

Préavis de la commission: 25.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3787)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 101; blancs: 9; nuls: 3; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Mathias Boschung*, à Fribourg, par 89 voix.

Election judiciaire 2024-GC-210**Assesseur-e (comptabilité/contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Singine**

Rapport/message: **11.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3769*)

Préavis de la commission: **25.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3787*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 1; nuls: 0; valables: 101; majorité absolue: 51.

Est élu *M. Gaston Waeber*, à *Tafers*, par 58 voix.

A obtenu des voix M^{me} Ruth Meuwly: 42.

Election judiciaire 2024-GC-211**Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse**

Rapport/message: **11.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3769*)

Préavis de la commission: **25.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3787*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 3; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élue M^{me} *Jeanne Marmy*, à *Cugy*, par 99 voix.

Election judiciaire 2024-GC-212**Assesseur-e (locataires) auprès de la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine**

Rapport/message: **11.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3769*)

Préavis de la commission: **25.09.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3787*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 5; nuls: 0; valables: 102; majorité absolue: 52.

Est élu *M. Alex Matos*, à *Fribourg*, par 97 voix.

> La séance est levée à 16 h 40.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*